

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Date : Mardi 14 septembre 2021

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bien, mesdames, messieurs, chers collègues, il est 18 h 30 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. C'est un plaisir de vous retrouver en présentiel après, je pense, à peu près une année de conseils d'arrondissement en visio. Ravie également de retrouver le public présent au fond de la salle. Merci, mesdames et messieurs de vous être déplacés pour le conseil d'arrondissement. Je rappelle aussi à toutes fins utiles que la mairie du 7^e met à disposition du public une baby-sitter, si vous avez des enfants, vous pouvez les faire garder pendant le conseil d'arrondissement. Et puis, on garde les bonnes habitudes qu'on avait prises en visio : le conseil d'arrondissement est rediffusé également en live sur Facebook. Bonjour également aux personnes qui nous regardent sur Facebook.

C'est un conseil de rentrée, assez chargé en termes de délibérations. Des délibérations qui marquent aussi l'empreinte de la municipalité sur la Ville de Lyon avec des sujets comme la transition écologique, le mieux manger ou encore l'innovation sociale, et on va voir ça dans toutes les délibérations que nous allons étudier ce soir.

Je voulais faire comme, habituellement, quelques petits points d'actualité sur le 7^e arrondissement et revenir notamment sur le forum des associations qui s'est tenu le 04 septembre dernier, et donc remercier chaleureusement les bénévoles des 170 associations qui étaient présents à ce forum des associations, répartis dans quatre villages différents et qui ont pu accueillir de nombreux Lyonnaises et Lyonnais et leur présenter leurs activités. Et puis aussi prendre quelques inscriptions pour l'année.

Vous signaler aussi la campagne de renouvellement des conseils de quartier sous la houlette de Laurent BOSETTI. Les conseils de quartier nouvelle formule se veulent ouverts et inclusifs, afin de permettre à chacun de participer à l'assemblée générale de quartier, et puis de s'inscrire dans des commissions, des ateliers sur les thématiques qui l'intéressent. Et puis, pourquoi pas se présenter aussi à l'équipe d'animation du conseil de quartier qui sera tirée au sort. Une soirée d'information est organisée le 29 septembre à la mairie du 7^e pour celles et ceux qui sont intéressés par ces conseils de quartier nouvelle formule.

La rentrée, c'est aussi la rentrée culturelle avec notamment dans le 7^e arrondissement le Festival du 6^e Continent qui commence ce week-end, la Biennale Hors Normes, des visites guidées de la mairie du 7^e dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Et puis, un spectacle à voir en famille dimanche après-midi au Croiseur. Et toujours ce week-end, il y a la nouvelle édition de La Voie est libre ! Samedi 18 septembre des tronçons de rue vont être rendus piétons et il y aura des animations, notamment proposées par les commerçants place Jules Guesde, rue de Créqui, rue de Bonald et rue Pasteur. Je vous invite à vous y rendre.

Et pour conclure cette introduction, je voudrais aussi vous inviter toutes et tous à l'inauguration de la Place Hevrin Khalaf dont on a voté la dénomination lors du dernier conseil qui aura lieu le mardi 21 septembre à 18 h 00.

- **Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Florence LECLUSE**

Mme LA MAIRE : Nous allons procéder à la désignation de la secrétaire de séance et je vous propose cette fois-ci le nom de Florence LECLUSE. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Florence LECLUSE soit notre secrétaire de séance ? Eh bien, Florence, Madame LECLUSE, vous êtes notre secrétaire de séance, je vous laisse procéder à l'appel.

- **Appel nominal**

Florence LECLUSE procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme RAMIREZ, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHU, M. BOSETTI, M. MICHAUD, M. MONOT, M. SÉCHERESSE, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme WIBER, Mme DESRIEUX, Mme PEILLON.

EXCUSÉS :

Mme DE LAURENS
Mme HENOCQUE
Mme PECOURT
M. DOSSUS
Mme BREUIL

POUVOIRS À :

Mme DUBOT
Mme PASIECZNIK
M. VOITURIER
M. CHIHU
Mme DESRIEUX

M. DOSSUS arrive à 19 h 50 pour le vote du projet de délibération n° 2575

M. SECHERESSE part après le vote du projet de délibération n° 2768

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Comme vous avez pu le remarquer, nous avons deux nouvelles élues dans cette assemblée, ce qui signifie que deux élus ont démissionné. Il s'agit de Monsieur GEOURJON qui a démissionné au début de l'été puisqu'il a été élu au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, et Monsieur GRABER à la fin de l'été pour des raisons personnelles.

Je voulais saluer l'implication de ces deux élus, et notamment leur implication passée. Monsieur GRABER quand il était aux responsabilités a traité des thématiques de la démocratie locale, de la culture ou de l'urbanisme dans le 7^e. Et je crois qu'on lui doit beaucoup, et en tout cas, on peut saluer toute son implication pour le 7^e arrondissement. Et également Monsieur GEOURJON qui a plutôt été un élu d'opposition, mais toujours un élu présent et constructif, et qui suivait tout à fait bien les dossiers. Je voulais, au nom de tout le 7^e arrondissement, de tout le conseil d'arrondissement, les remercier et leur souhaiter à chacun bonne route.

Eh donc, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles élues. Madame BREUIL est excusée pour ce soir, on lui permettra de s'exprimer lors du prochain d'arrondissement. Et on accueille Madame Sarah PEILLON qui connaît déjà bien les lieux puisqu'elle a déjà été élue sous d'autres mandats, donc à nouveau : bienvenue, Madame PEILLON, et je vous laisse la parole si vous souhaitez nous dire quelques mots.

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Madame la Maire, chers collègues, effectivement, me voilà nouvelle, mais fausse nouvelle élue effectivement. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, je suis Sarah PEILLON, j'ai été élue avec Jean-Pierre FLACONNÈCHE et Myriam PICOT, vos prédécesseurs. D'abord, comme adjointe en charge des déplacements urbains, de l'égalité femmes/hommes et du conseil de quartier Guillotière, puis dans le mandat suivant comme conseillère en charge de la vie étudiante, des relations avec les universités et les grandes écoles. J'ai aussi été en tant qu'élue de la Métropole et du

Sytral particulièrement attentive aux projets et aux dossiers de notre arrondissement qui concernaient ces deux structures. Et puis, depuis un an, j'ai continué, bien sûr, à suivre l'actualité de notre arrondissement, les travaux et les dossiers en tant que citoyenne. Et j'ai suivi avec attention les premiers pas de la nouvelle équipe et aussi, bien sûr, vous en avez parlé, les interventions de mon collègue Loïc GRABER, et je vous remercie, d'ailleurs, pour vos mots à son attention. J'ai beaucoup échangé avec lui lors de sa décision de démission, et je tiens aujourd'hui à saluer effectivement son implication et son travail au service du 7^e arrondissement, au service de ses habitants, au service de la culture, au service des projets urbains. Toujours passionné, toujours impliqué, très rigoureux, soucieux du travail collectif et de l'intérêt général. Il a joué un rôle important pour notre arrondissement et je lui souhaite bonne route dans ses nouvelles activités, mais je sais que nous continuerons à échanger, car il restera lui aussi un citoyen attentif du 7^e arrondissement.

Pour ma part, je compte poursuivre le travail qu'il a entamé, un travail d'opposition vigilante, mais constructive, avec en tête les principes et les valeurs que nous avons portés devant nos concitoyens lors des dernières élections. Le souci d'un équilibre constant entre questions environnementales et questions sociales qui, loin de s'opposer, vont souvent de pairs. Le renforcement du rôle et des pouvoirs des arrondissements, et le développement constant d'une méthode et d'une gouvernance non seulement au service de nos concitoyens, mais qui les intègrent pleinement. Je ne doute pas que nous partageons ces objectifs, en tout cas, ce sont eux qui guideront mon action et ma parole pour les années à venir.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame PEILLON, et bienvenue, même si effectivement, c'est un retour.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 juin. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations de votre part ? Non, je le sou mets donc à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le compte-rendu est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe donc à l'ordre du jour de notre séance avec toujours en premier lieu une place qui est donnée au conseil de la vie associative et locale, où les représentants qui ont été choisis par le conseil de la vie associative et locale ont l'occasion de poser deux questions. Soit des questions qui s'adressent directement à la mairie du 7^e, soit des questions dont nous avons la charge de les retransmettre aux personnes compétentes. Souvent la Ville de Lyon ou la Métropole de Lyon.

La première question nous est posée par Monsieur QUERRIEN. Vous avez la parole.

- **Saisine du CVAL : Possibilité de créer un grand évènement festif annuel dans l'arrondissement**

Rapporteurs : Gilles QUERRIEN / Benjamin ORGOGOZO

M. QUERRIEN : Madame la Maire, mesdames, messieurs et toutes les personnes présentes ici et peut-être en ligne, la question est la suivante. Les conseils de quartier fêteront leurs 20 ans en 2022. C'est un anniversaire important qui permettra à la fois de célébrer tout le travail qui a été réalisé, et de mettre en avant de nouvelles propositions de fonctionnement. À cette occasion, le CVAL souhaite rassembler les acteurs du conseil d'arrondissement du quartier autour d'un projet culturel sur le thème : « Nous sommes tous des artistes ». Ce festival annuel se déroulerait sur plusieurs semaines et associerait tous les habitants et associations de l'arrondissement qui désirent s'exprimer dans une discipline artistique.

La mairie du 7^e arrondissement pourrait-elle s'engager à coordonner l'organisation de cet évènement et apporter son aide dans la recherche de partenaires ?

La préparation tout au long de l'année d'un tel évènement permettrait aux habitants et aux associations de se connaître et de faire connaître leur talent.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN pour cette question. La réponse va vous être apportée par Monsieur ORGOGOZO, adjoint à la culture, mais avant la réponse de Monsieur ORGOGOZO, est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent prendre la parole sur cette question ? Je n'en vois pas, Monsieur ORGOGOZO, vous avez la parole pour la réponse.

M. ORGOGOZO : Bonjour, Monsieur QUERRIEN, bonjour à tous et à toutes. Concernant cette question, le conseil d'arrondissement est bien sûr tout à fait favorable à votre proposition. En effet, d'une part, nous portons une véritable attention à ces espaces d'échanges et de rencontres que sont les conseils de quartier dont nous relançons justement actuellement la campagne. D'autre part, nous avons déjà inscrit dans le plan de mandat la création d'une fête de l'arrondissement qui puisse permettre à chacune et à chacun de se réapproprier l'espace public. Compte tenu du contexte sanitaire, 2021 n'aura pas été une année propice pour mettre en œuvre cette volonté initiale, du coup, nous comptons bien pouvoir désormais préparer sereinement l'édition 2022.

Comme vous le soulignez, cet anniversaire est important. Symbole à la fois de la reconnaissance d'un travail important réalisé ces 20 dernières années, mais aussi symbole de l'enthousiasme que nous avons eu à essayer d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Et à ce titre, je tiens d'ailleurs à remercier toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avec conviction sur ce projet. Ainsi, nous vous proposons que la fête 2022 ait un fil rouge. Celui de la démocratie locale mettant ainsi à l'honneur les conseils de quartier.

La mairie travaillera de manière conjointe avec les membres des conseils de quartier, mais aussi les associations du CVAL pour penser à une fête qui pourrait traverser l'arrondissement du sud au nord, et permettre la coopération de nombreux acteurs associatifs et culturels. Pour ce faire, la mairie a déjà prévu d'attribuer une partie de sa dotation d'animation locale à ce projet qui se veut fédérateur. La mairie du 7^e s'engage donc à coordonner les futures fêtes d'arrondissement avec les conseils de quartier, le CVAL et tous les acteurs du 7^e arrondissement.

Je m'excuse néanmoins de vous donner une réponse sans élément factuel précis pour illustrer notre volonté, mais nous souhaitons vraiment élaborer cette fête en collaboration étroite avec tous les conseils de quartier et le CVAL, donc il est délicat de pouvoir s'engager sans que ces discussions aient eu lieu. Néanmoins, de manière générale, et en complément à cette fête que nous souhaitons porter comme un vrai projet d'arrondissement, en tant que conseil de quartier, je me permets de vous rappeler que vous pouvez bénéficier des appels à projets en faveur des initiatives de quartier, les APIC, dont l'enveloppe peut monter jusqu'à 5 000 euros pour tous projets festifs ou artistiques que vous souhaiteriez porter. Cette enveloppe mise à disposition par la Ville permet à chaque conseil de quartier de mener son projet qui pourrait venir en complément de la fête annuelle.

M. QUERRIEN : Est-ce que je peux apporter des éléments complémentaires par rapport à ce que vous avez dit ?

Mme LA MAIRE : Alors, Monsieur QUERRIEN, j'allais vous donner la parole.

M. QUERRIEN : Pardon, excusez-moi, j'anticipe.

Mme LA MAIRE : Est-ce que, du coup, vous souhaitez répondre à Monsieur ORGOGOZO ?

M. QUERRIEN : Oui.

Mme LA MAIRE : Allez-y.

M. QUERRIEN : Il y a des éléments complémentaires qui n'ont pas été évoqués. Cette fête, c'est une fête, évidemment, qui associe les habitants, les associations, et bien entendu la mairie qui va piloter. Juste une petite question : parmi vous, est-ce qu'il y a déjà des personnes qui ont animé des fêtes importantes ?

Mme LA MAIRE : Monsieur QUERRIEN, je crois qu'on verra l'organisation de la fête dans un second temps.

M. QUERRIEN : Non, mais c'était juste pour avoir un petit élément. Je vois qu'il y a beaucoup de personnes qui, peut-être, sont novices. Alors, je ne vais pas prendre mon expérience, parce que je ne veux pas personnaliser les choses. Alors, pour compléter, je dirais que cette proposition, c'est une proposition intergénérationnelle, c'est-à-dire qu'il faut associer toutes les tranches d'âge. Que ça parte de la petite école jusqu'aux EHPAD. La deuxième chose inter quartier, c'est ce qui a été évoqué, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait une jonction sur tout l'arrondissement et que ça soit exécuté dans plusieurs places. Pas forcément le même jour, parce que ça serait trop compliqué de le faire le même jour. Et puis, bien évidemment, l'aspect social, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de différence, quel que soit le niveau des personnes qui peuvent intervenir.

Voilà, c'était les points que je voulais rajouter. Et bien évidemment, c'est une très grosse implication, parce que c'est quelque chose d'important qui n'a jamais été fait. De par le passé, il y a déjà eu des animations au niveau de la fête du 7^e, mais c'était souvent une animation sur un lieu précis et principalement des associations qui venaient, qui participaient à cette association. Ce qui est proposé, c'est quelque chose de beaucoup plus ambitieux, ce qui veut dire que si effectivement la mairie veut mettre en place ce projet, il ne faut pas attendre, parce que le temps de trouver les partenaires, la façon d'organiser, etc., ça demande quelque chose d'assez long. Puisque dans l'idée qui est proposée, c'était de faire ça pour mai/juin, si c'est possible de tenir dans le timing.

Maintenant, pour répondre au projet APICQ, alors, le projet APICQ, c'est très intéressant, mais dans ce cadre-là, ça serait très compliqué, parce qu'il y a beaucoup de partenaires qui vont intervenir et un projet APICQ, il faut quand même que ça soit beaucoup plus resserré. Mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas impossible, mais ça serait plus la mairie qui pilote alors que le projet APICQ, ce n'est pas tout à fait dans le même état d'esprit puisqu'il y a deux projets APICQ qui ont été proposés par le conseil de quartier de Gerland et qui ont été acceptés, merci, mais ce n'est pas tout à fait la même démarche.

J'ai terminé, je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN, on compte donc sur votre bonne volonté pour organiser cette fête de l'arrondissement. On a bien noté vos idées. Avant de passer à la seconde question, je propose au conseil d'arrondissement de prendre acte de la réponse qui a été apportée par Monsieur ORGOGOZO. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe à la seconde question du CVAL, Monsieur FARAH GARCIA, vous avez la parole.

- **Saisine du CVAL : Temps de parole pour les associations lors des conseils d'arrondissement**

Rapporteurs : Elias FARAH GARCIA / Laurent BOSETTI

M. FARAH GARCIA : Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, ma question est la suivante : que propose la mairie d'arrondissement pour donner un temps de parole aux associations qui souhaitent poser des questions aux élus lors des conseils d'arrondissement ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FARAH GARCIA. Avant la réponse officielle de Monsieur BOSETTI, est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent prendre la parole sur ce sujet ? Non, Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI : Bonsoir à toutes et tous. Merci pour votre question, Monsieur FARAH GARCIA, au nom du conseil de la vie associative et locale. Vous nous interrogez sur les modalités de prise de parole des associations en conseil d'arrondissement, et à la lecture de la question, j'ai trouvé la formulation très ouverte et très bienveillante, alors je m'autorise à la traduire simplement de manière un peu plus incisive. Mesdames, messieurs les élus, ne pourrait-on pas renforcer encore le temps de parole des associations en conseil d'arrondissement ? Je le dis, parce qu'en début de mandat, nous avons justement créé le conseil de la vie associative et locale pour donner une tribune officielle aux acteurs locaux dans le conseil d'arrondissement. Et les saisines qui vous sont proposées ce soir, et puis les conseils d'arrondissement précédents, sont soumis aux débats contradictoires de l'assemblée, les élus également d'opposition peuvent rebondir, enrichir le débat, c'est bien sûr le bienvenu. Les saisines sont aussi valorisées auprès des médias locaux qui nous écoutent et peuvent être amplifiées et reprises dans la presse. Et puis, bien sûr, ces saisines sont retranscrites dans le procès-verbal de séance qui fait foi et qui nous oblige d'une certaine manière à une certaine forme de redevabilité. Alors, pourquoi avons-nous proposé ce système de saisine dans les séances du conseil d'arrondissement ? C'est qu'à Paris, Marseille et Lyon, les CICA, les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, avaient montré certaines limites, un certain essoufflement sur la participation des acteurs locaux, mais aussi parfois des élus sur des séances un peu formelles, trimestrielles, impulsées de manière ad hoc qui n'avaient pas forcément toujours la résonance publique nécessaire. Et du coup, depuis le début de l'année, nous voulions mettre en scène ces deux prises de parole systématiques à chaque conseil d'arrondissement, c'est-à-dire tous les mois ou tous les deux mois, qui permettaient d'ailleurs une régularité de questionnement, de saisines, qui répondent aux priorités du moment. Alors, je voulais rappeler dans mon intervention, parce que c'est aussi la possibilité pour nous de repartager sur cette instance, que les questions qui sont posées par les acteurs locaux sont élaborées et sélectionnées par les associations elles-mêmes collégialement sans que les élus ne soient présents. Et que les associations, par ailleurs, pendant le débat en séance, peuvent réagir à la réponse qui leur a été faite comme l'a fait Monsieur QUERRIEN, c'est-à-dire déborder de la simple question rédigée, écrite, qui a été formellement préparée. Et là aussi, les élus d'opposition peuvent tout à fait aussi enrichir le débat, amener des éléments contradictoires. J'insiste sur ces éléments-là, parce qu'en fait, nous prévoyons pour chaque saisine une dizaine de minutes pour débattre, et donc, vous pouvez vraiment tout à fait prendre la parole, les uns et les autres, et compléter au-delà de la réponse du rapporteur.

Je rappelle aussi à cette occasion qu'au-delà des questions à Madame la Maire de l'arrondissement, elle l'a rappelé, la question peut aussi être adressée au maire de Lyon quand les prérogatives d'une certaine manière nous dépassent, mais le conseil de la vie associative peut également formuler des vœux, et donc pas uniquement des questions, mais proposer finalement des intentions collectives à la mairie d'arrondissement. Alors, sur ce temps de parole en conseil d'arrondissement, c'est vrai que nous avons proposé dans le règlement du conseil d'arrondissement deux saisines par séance. Vous l'avez vu, ce soir nous aurons plus d'une quarantaine de rapports à instruire et donc, forcément, la soirée doit nécessairement être cadencée, mais finalement, pour l'instant à l'usage, le conseil de la vie associative et locale n'a pas forcément produit un nombre de saisines qui fassent, on va dire, embouteillage. Le stock de saisines est d'ailleurs épuisé, mais le conseil de la vie associative a eu une réunion préparatoire il y a quelques jours pour préparer des nouvelles saisines, quatre saisines pour

les deux prochains conseils d'arrondissement. En tout cas, gardons-le à l'esprit si le temps venait à manquer, ou le nombre de saisines à manquer, nous avons prévu une évaluation du fonctionnement du conseil de la vie associative à 2 ans, et donc, nous pourrions bien sûr nous questionner sur le fait d'accroître ou pas le temps de parole, de voir le nombre de saisines, régulièrement qui ont été proposées par les associations, si le besoin s'en faisait vraiment ressentir. Mais, je voulais aussi insister sur un point sur ces temps de parole des associations, c'est que les saisines qui sont formulées là, on va dire collégialement, collectivement, par les associations, le sont sur des sujets qui font préoccupation partagée sur des sujets qui sont considérés comme des priorités du moment, des sujets un peu essentiels. On se figure bien en revanche que chaque association dans son domaine d'activité, dans son domaine de compétence, peut individuellement avoir des dizaines de préoccupations, de revendications sur ses subventions, sur ses locaux, sur le matériel mis à sa disposition. Et que nous encourageons du coup les associations à se tourner au quotidien vers leurs adjoints thématiques, puisque chaque élu autour de la table de la majorité a des thématiques de référence pour vous répondre au quotidien de la manière la plus complète possible. En d'autres termes, n'attendons pas tout du conseil de la vie associative et locale qui permet des prises de parole très officielles au nom d'un collectif, mais n'hésitez pas, bien sûr, à instaurer un dialogue de proximité avec vos élus pour avancer sur vos préoccupations de manière beaucoup plus réactive. Et je prends l'exemple du comité d'intérêt local qui nous avait fait savoir qu'il avait un besoin d'échanger très régulièrement avec la mairie et c'est pourquoi des rencontres régulières ont été organisées avec le comité d'intérêt local pour favoriser l'approfondissement de leurs préoccupations de certains dossiers. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, au comité d'intérêt local de proposer des saisines plus collectives en conseil de la vie associative et locale.

Et puis, pour conclure, nous attendons aussi les associations dans les conseils de quartier nouvelle formule que nous relançons à compter du mois de septembre, leur expertise nous est toujours précieuse dans ces instances-là également.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Monsieur FARAH GARCIA pour répondre au nom du CVAL et puis j'ai noté Madame PEILLON et Monsieur SÉCHERESSE. Monsieur FARAH GARCIA.

M. FARAH GARCIA : Je vous remercie. Je tenais tout d'abord à remercier Monsieur BOSETTI pour les réponses complémentaires et les informations aussi supplémentaires, et merci pour la réponse à la question.

Mme LA MAIRE : Madame PEILLON.

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Déjà, peut-être une première question pour Monsieur BOSETTI, je voulais savoir si la suppression des CICA était aussi actée dans les autres arrondissements ou si c'était une spécificité du 7^e ? Moi, je découvre cette nouvelle formule. J'imagine bien que vous en avez étudié la légalité, parce que j'ai toujours entendu dire qu'il y avait une obligation légale avec la loi, de faire, de réunir de façon trimestrielle le CICA. On s'en est toujours tenu, effectivement, à cette régularité. Les CICA ont évolué au fil du temps, et effectivement, je suis d'accord avec vous, ils ont montré leurs limites et ils sont peut-être un peu datés, et il était peut-être intéressant de renouveler la façon d'échanger entre les associations et les élus sur des temps, on va dire solennels. Parce que, comme vous le dites, ça ne fait pas l'alpha et l'oméga du dialogue associations/élus, mais ça permettait en tout cas aux associations d'avoir un temps officiel en présence de la presse, et cette nouvelle formule le permet aussi. Mais, ce que je trouvais intéressant dans les CICA qui était très souvent des CICA thématiques, la thématique étant choisie effectivement par les associations sans que les élus s'en mêlent, c'est qu'on réunissait dans la même pièce à la fois les associations, les élus d'arrondissement, mais aussi les élus de la mairie centrale, les élus de

la Métropole et puis les élus, selon les thématiques, du Sytral, de l'agence de l'urbanisme, enfin, les élus concernés par la thématique choisie, ce qui permettait d'avoir vraiment un travail approfondi sur un sujet. Alors, effectivement, c'était long, on ne va pas se mentir, surtout qu'il y avait aussi cette possibilité d'aller/retour, mais sans faire des associations des citoyens experts, ça leur permettait vraiment de s'approprier des questions et d'être finalement au fil du temps plus pertinents dans leurs interpellations des élus. Et les élus d'arrondissement eux-mêmes venaient pour souvent découvrir un peu de façon plus approfondie les délégations de leurs collègues, voire prendre connaissance des dossiers métropolitains du Sytral, parce que paradoxalement, c'était là qu'ils avaient parfois l'information. Donc, là, cette nouvelle formule, je ne vais pas la juger, je la découvre, mais elle ne me permet pas, effectivement, de répondre à cette problématique, il faudrait peut-être imaginer un temps de travail approfondi entre les associations, les élus, comme les conseils de quartier de manière très privilégiée par la loi, puisqu'ils relèvent de la mairie d'arrondissement et qu'ils ont un élu présent à chaque fois. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : Merci, Madame la Maire. Juste une question : quand le maire de Lyon décide à propos d'un dossier, d'une thématique, d'ouvrir son conseil municipal à une personnalité qui peut être une association, c'est le cas ici, ça peut être un technicien, un architecte ou je ne sais trop qui, bref, à quelqu'un qui ne fait pas partie du conseil municipal, bien entendu, il en a le droit et il ouvre dans ce cas-là une séance dite de commission générale. Et pendant la durée de la discussion, le conseil municipal s'interrompt, la discussion a lieu et ensuite, le conseil municipal reprend sous l'autorité du maire. Est-ce que vous estimez être dans ce genre de cas de figure, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE : Nous avons voté le règlement du conseil de la vie associative et locale, le règlement intérieur aussi du conseil d'arrondissement, et aujourd'hui, nous avons une formule qui fait que le conseil de la vie associative et locale est invité au conseil d'arrondissement qui peut poser ses deux questions, et ensuite, les membres du conseil de la vie associative et locale, au moment où les élus délibèrent, retournent dans le public. C'est cette formule-là que nous avons votée dans notre règlement intérieur et qui se retrouve aussi dans le règlement intérieur du CVAL. Je vais donner la parole à Monsieur BOSETTI, peut-être pour compléter mes propos, mais aussi pour répondre à Madame PEILLON. Une autre intervention de Madame DESRIEUX, je ne vous avais pas vue. Allez-y.

Mme DESRIEUX : Pas de soucis, ma main était discrète. C'est plus un souhait que j'émetts, et peut-être aussi un témoignage de ce que j'ai entendu et ce que des associations font remonter aussi. C'est le souhait de l'efficacité et de l'efficacités. Je vous remercie, Monsieur, pour vos presque 10 minutes d'échange, enfin, tout du moins d'information qui est redescendue, néanmoins, je trouve qu'on serait encore plus pertinent de faire des réponses qui vont directement aux questions. Le sentiment est, par témoignage des associations, que parfois on a l'impression qu'on tourne un petit peu pour ne pas répondre ou pour évincer la réponse. Donc, je pense aussi, vous l'avez souligné, on a tous du temps à gagner, parce que comme on a des dossiers longs comme aujourd'hui, c'est intéressant, mais voilà, je pense qu'il y a aussi cette attente-là qu'il faut aussi, peut-être respecter, quitte à dire qu'on n'a pas tout de suite la réponse, et de la remettre au conseil d'arrondissement suivant. Je retiendrai juste ce souhait : efficacité et efficience. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX, je crois que c'est partagé et c'est aussi la raison pour laquelle on redonne la parole à l'association à la suite de la réponse de l'élu. La réponse peut ne pas plaire, peut finalement ne pas forcément toucher à son but et l'association est tout à fait libre de le signaler à l'élu en question. Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : D'abord, je me réjouis de la séquence qui vient d'avoir lieu sur cette saisine, puisque c'est un peu cela que nous espérons en lançant le dispositif : d'avoir un débat à un moment donné qui parte d'un acteur local, sur lequel notre majorité puisse avoir un point de vue, une réponse. Et puis aussi : des questionnements, des remises en question ou des observations, des approfondissements, donc, c'est un peu ce format-là qui est recherché.

Pour répondre à Monsieur SÉCHERESSE et à Madame PEILLON sur la dimension un peu plus juridique : nous ne supprimons pas le CICA. En fait, nous faisons évoluer le CICA en conseil de la vie associative et locale. Et par rapport à ce que vous soulignez justement, Monsieur SÉCHERESSE, on s'appuie sur une des dispositions du CICA qui est une force de la loi Paris-Marseille-Lyon, c'est de pouvoir permettre (et c'est exceptionnel par rapport aux 36 000 communes de France) à nos concitoyens de siéger en séance du conseil d'arrondissement. Donc, on s'est bien appuyé sur les textes pour qu'on soit à la fois sur le respect des textes et s'appuyer sur cette possibilité exceptionnelle qu'offre la loi PML d'avoir des acteurs locaux en arrondissement alors qu'ils ne prennent pas part au vote, mais qui participent au débat. Et en profiter du coup pour faire un format de tribune officielle qui va leur permettre d'être un peu plus visibles.

Après, Madame PEILLON parlait de l'avantage que permettait la formule des CICA thématiques en disant que l'on peut approfondir à un moment donné la question des placements de l'urbanisme, c'est vrai que ce soir nous abordons le conseil de la vie associative et locale sous le seul angle des saisines officielles en conseil d'arrondissement qui est une des dimensions de cette nouvelle instance. Et puis, il y a l'autre partie qui anime ma collègue Aurélie GRIES, adjointe à la vie associative, c'est finalement la partie commission thématique du conseil de la vie associative et locale. Où, là, les associations vont-elles-mêmes choisir des thématiques qui vont animer leurs travaux, qui peuvent d'ailleurs évoluer dans le temps, bien sûr, en fonction de leurs besoins. Et ces commissions sont naturellement totalement libres d'inviter des élus, des experts pour ensuite avoir un débat collectif.

Alors, après, nous n'avons pas la prétention d'avoir une formule parfaite, c'est ce qu'on se disait : faire évoluer un petit peu l'existant, essayer de redonner un second souffle. C'est vrai qu'on a eu... On a pu apprécier au moment de lancer cette formule, d'avoir une centaine d'associations qui s'inscrivent et qui nous permettent d'avoir un débat un peu plu élargi. On sera en tout cas attentifs à la vie de cette instance et on n'hésitera pas à la faire évoluer au besoin si des critiques sont formulées.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Donc, ça fait 1 an, à peu près, que le CVAL existe, rendez-vous dans 1 an pour l'évaluation. Un petit peu plus. Je vous propose donc de prendre acte de la réponse de Monsieur BOSETTI, la première, celle à la question de FARAH GARCIA. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte de la réponse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous continuons dans notre ordre du jour.

1- 37 - Élection d'une nouvelle adjointe, suite à la démission de Madame Caroline RAMIREZ de ses fonctions de 4^e adjointe

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : J'ai reçu en mairie d'arrondissement la démission de Caroline RAMIREZ qui était 4^e adjointe, qui démissionne de son poste d'adjointe, mais qui fort heureusement pour nous reste au conseil d'arrondissement du 7^e. Je voulais déjà la remercier pour son travail engagé au sein du 7^e arrondissement, et souligner les qualités indéniables de bienveillance, d'écoute et de patience. Je crois que l'on peut tous et toutes lui reconnaître ces qualités-là, et puis aussi sa ténacité, puisqu'elle a lancé des dossiers pour l'arrondissement, notamment le fait de passer la maison Grignard en équipement transféré pour en faire ensuite une maison

du lien. C'est un projet qui est en cours. La quête des mariages qui va bénéficier à des associations de solidarité, et puis tout le soutien que vous avez pu apporter à des familles de l'arrondissement qui étaient dans le besoin, donc merci, Madame RAMIREZ, pour votre travail au sein de l'exécutif du 7^e arrondissement et puis, on aura plaisir à vous revoir à nouveau dans les conseils d'arrondissement.

Avant de voter pour la nouvelle candidate, on va voter sur le nombre d'adjoints et sur la place dans le tableau de la nouvelle adjointe. Nous proposons de maintenir à dix adjoints pour le 7^e arrondissement. De toute façon, on ne peut pas faire plus, on pourrait faire moins, mais donc, on vous propose de garder le nombre maximal d'adjoints. Et nous proposons d'élire une adjointe au 4^e rang du tableau, comme Caroline Ramirez. Qui est contre ? Qui s'abstient. C'est adopté, nous gardons le nombre d'adjoints et nous allons élire une adjointe au 4^e rang du tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : je vous propose le nom d'Eugénie WIBER en tant que remplaçante de Caroline RAMIREZ au poste de 4^e adjointe. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Non, nous allons donc procéder au scrutin. Il s'agit d'un scrutin à bulletin secret comme le veut la loi et je vous propose comme assesseuses Madame Maxence GALLICE et Madame Sarah PEILLON en tant que benjamines de leur groupe respectif. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. On va donc vous distribuer des enveloppes, vous allez pouvoir faire votre choix et l'urne va tourner entre vous afin de respecter les mesures sanitaires.

J'invite les assesseuses à se rendre à la table de dépouillement.

Merci aux assesseuses et à la secrétaire de séance. Mesdames, messieurs, chers collègues, voici les résultats du vote pour l'élection de la 4^e adjointe à la mairie du 7^e arrondissement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
- Suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	13

Il y a eu 23 voix qui ont été accordées à Madame WIBER. Madame WIBER, vous êtes désormais la 4^e adjointe et vous êtes adjointe aux solidarités, égalité des droits et liens intergénérationnels. Félicitations à vous.

Applaudissements.

Et je vous cède la parole pour nous dire quelques mots.

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire, merci chers collègues. Étant toutes et tous engagés pour l'intérêt collectif, nous ne sommes pas là pour être remerciés, toutefois, cette passation est l'occasion de reconnaître, Madame RAMIREZ, toute l'énergie, la conviction et l'humanité dont vous avez fait preuve pour mener des projets en lien avec cette délégation au cours de cette première année de mandat et en cette période de crise sanitaire.

L'actualité, qu'elle soit locale, nationale ou internationale témoigne un peu plus chaque jour des défis auxquels nous sommes déjà confrontés et qui nous attendent en la matière. Je suis ravie de prendre la relève sur ces sujets au sein de notre 7^e arrondissement pour faire raisonner au cœur de notre projet politique les valeurs de solidarité, d'égalité de liens, je pourrais faire une liste à rallonge, mais je vais m'en passer, pour lesquelles je suis engagée au quotidien. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Désormais, nous allons passer au vote des projets de délibération. La première, la 2821 concerne l'adhésion de la Ville de Lyon à la charte des

Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens et pour nous la présenter, je cède la parole à Madame GRIES, adjointe à la santé.

2- 2821 - Adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, habitants et habitantes du 7^e arrondissement, infertilité, puberté précoce, obésité, maladie thyroïdienne, malformation congénitale, cancer hormonodépendant, les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui altèrent le fonctionnement du système hormonal et nuisent à la santé humaine et animale. Pourtant, ils existent dans la quasi-totalité des produits de la consommation courante, à commencer par nos aliments, les contenants en plastique, les biberons, les cosmétiques, les vêtements ou encore les peintures. Aujourd'hui, il n'existe quasiment pas de réglementation malgré le fait que les préoccupations concernant les perturbateurs endocriniens ne cessent de croître depuis les années 90, c'est-à-dire depuis plus de 30 ans déjà. À la suite de l'adoption d'une résolution en 98 du Parlement européen sur les perturbateurs endocriniens, la commission a adopté en décembre 99 la stratégie communautaire concernant ces substances et qui a été approfondie par des actions menées dans les domaines de la recherche, de la réglementation et de la coopération internationale. Des dispositions spécifiques sur la manière de traiter les perturbateurs endocriniens ont en particulier été intégrées dans la législation sur les pesticides et les biocides, les substances chimiques en général, les dispositifs médicaux et l'eau.

En ce qui concerne les matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, les produits cosmétiques, les jouets et la protection des travailleurs sur leur lieu de travail, des substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien ont fait l'objet de mesures réglementaires au cas par cas, comme les autres substances chimiques qui présentent des propriétés dangereuses. Ainsi, de nombreuses substances possédant des propriétés de perturbation endocrinienne ont été interdites ou l'exposition à ces substances a été limitée. Mais nous sommes loin d'avoir une réglementation contraignante pour les entreprises.

Ainsi, la Ville de Lyon et les élus délégués à la santé et à la petite enfance ont l'intention de renforcer les efforts déjà opérés par l'ancienne mandature pour réduire autant que possible l'exposition globale des citoyens et citoyennes et de l'environnement à ces substances. En effet, nous portons une attention particulière aux expositions subies au cours des périodes importantes du développement comme la grossesse, la petite enfance et la puberté. Les études montrent que les fenêtres d'exposition aux perturbateurs endocriniens sont plus délétères pour la santé durant les premières années de la vie.

Ainsi, nous vous proposons de valider l'adhésion à la charte d'intention des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens créée par le réseau environnement santé pour inciter les collectivités locales à développer des bonnes pratiques en matière de réduction d'exposition de ces substances. L'engagement dans la charte se traduira par des mesures de sensibilisation et de réduction des expositions dans des équipements municipaux, en particulier des établissements d'accueil du jeune enfant et des écoles lyonnaises. Les premiers perturbateurs endocriniens à faire l'objet d'une réduction de l'exposition des plus jeunes seront les phtalates qui sont présents dans certains objets et matériaux utilisés en puériculture. Dans le cadre du renouvellement de ces marchés, notamment pour la vaisselle, le mobilier et les produits d'entretien, la Ville de Lyon fait évoluer ces exigences en matière d'achat pour supprimer toute substance nocive pour la santé. Un plan d'action sera également déployé dans le cadre du contrat local de santé. L'approche stratégique de la Ville vis-à-vis des perturbateurs endocriniens continuera à se fonder résolument sur les données scientifiques et sur l'application du principe de précaution.

De par cette délibération, la Ville de Lyon continue à penser à la santé publique locale sur le long terme, je vous propose donc de voter pour, et je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ? Non, je sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Merci à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe donc à la délibération 2512 qui concerne l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire, notamment. Je cède la parole à Monsieur CHENAUX.

3- 2512 - Attribution de subventions pour un montant total de 21 500 euros à Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP, L'association Lyon 3 développement durable, dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Barthélemy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en 2019, un tiers des ménages de la métropole estimait ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement. C'est comme si parmi nous, je compte que les élus, neuf de nos familles ne disposaient des moyens suffisants pour se nourrir. Dans le même temps, neuf habitants sur dix reconnaissent le rôle de l'alimentation sur la santé. Si je poursuis mon extrapolation, nous serions ici 24 à être convaincus par la maxime d'Hippocrate : *que ton alimentation soit ta première médecine*. Ce dont je ne doute pas. Nous ne sommes donc pas face à un problème de conscience ou de connaissance de ce que serait une bonne ou une mauvaise alimentation, mais face à un problème de condition et de moyen d'accès. La précarité alimentaire que connaissent trop de foyers entrave les personnes dans leur capacité d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. Le Covid est venu nous le rappeler lorsque nous avons constaté, parfois impuissants, que la faim qui tenaillait les étudiants dans les Cités U s'ajoutait à l'insupportable isolement social imposé par le confinement. Qui, ici, aurait l'air à ce point concentré sur les débats et la teneur des délibérations que nous avons à défendre dans une telle situation. Depuis un peu plus de 1 an désormais, le ton de la ville change. La ville de Lyon change. Pour la première fois, un conseiller délégué à l'alimentation locale et à la sécurité alimentaire siège au sein de l'exécutif central, et insuffle une nouvelle culture, un nouveau rapport à la problématique de l'alimentation. D'ailleurs, pendant les confinements et couvre-feux successifs, les structures de disposition de paniers comme les AMAP, j'en ai déjà parlé, ont rencontré des difficultés liées à leurs points de distribution souvent précaires. Grâce à un dialogue avec la Ville, elles ont toutes trouvé une solution de repli alors qu'elles avaient jusque-là pris l'habitude que la municipalité ne leur serait d'aucun recours. Oui, nous venons de loin, l'exemple emblématique de la privatisation du Marché Gare en 2006 signe le désengagement de la puissance publique des enjeux d'alimentation des Lyonnais. Une question strictement reléguée au privé. Il aura fallu ensuite attendre 2019 pour qu'un diagnostic commandité par la Métropole elle-même fasse état de la vulnérabilité de notre système alimentaire de notre territoire et dont j'ai tiré quelques chiffres un peu plus haut.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter en conseil des délibérations qui actaient le soutien financier aux acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de l'alimentation durable sur notre territoire, en voici une nouvelle. Notre municipalité se propose d'apporter modestement sa contribution financière et son soutien à six structures qui interviennent sur son territoire, sur notre territoire, pour lutter contre la précarité alimentaire et pour rendre accessible une alimentation de qualité issue d'une agriculture paysanne locale.

Nous avons jusque-là voté favorablement à l'unanimité pour ces mesures de soutien, je vous en remercie, maintenant, j'espère que nous serons tous collectivement tout aussi convaincus lorsqu'il s'agira de défendre des politiques systémiques plus ambitieuses. En effet, je souhaite que cette délibération ne soit que le premier pas vers une dynamique qui rende possible une véritable démocratie alimentaire à travers, pourquoi pas, rêvons un peu, un système de sécurité sociale de l'alimentation. Ce n'est pas l'objet de cette délibération, malheureusement. J'ai confiance en mes collègues centraux et métropolitains pour s'emparer de ces sujets dans une logique systémique afin de faire évoluer les conditions d'alimentation des Lyonnais et notre rapport à la production de notre alimentation dans le cadre d'un système démocratique. Certaines choses sont déjà engagées. En attendant le grand soir, on n'y est pas encore, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement le soutien financier de ces six structures associatives. Je les cite :

- Lyon 3 Développement Durable qui intervient sur les universités ;
- La Légumerie qui est très présente sur notre arrondissement ;
- Récup et Gamelles ;
- BelleBouffe ;
- Le réseau AMAP AuRA dont le siège social est sur notre arrondissement ;
- VRAC Lyon Métropole.

Ça, à hauteur de 21 500 euros, je le disais, c'est modeste, pour leurs nombreuses actions et les événements qu'elles organisent et qui se tiendront dans les prochaines semaines. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, donc en attendant le grand soir, je vous propose de voter ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Ça laisse du coup de l'espoir pour le grand soir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter le projet de délibération suivant, le 2871 qui concerna la création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

4- 2871 - Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE), Direction Générale des Services

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est un projet qui est né à l'initiative de l'exécutif municipal, mais tout de suite, tous les groupes politiques de la Ville de Lyon se sont emparés du sujet et ont travaillé conjointement à la création de ce comité avec deux idées générales. La première, c'est de remettre de l'éthique au cœur de la politique, et la deuxième, c'est de retisser la confiance qui parfois était perdue avec les citoyens et les citoyennes. Finalement, ce comité, il va veiller notamment à l'application de la charte de l'élu local, vous savez, c'est ce texte qu'on lit à chaque installation en conseil municipal, en conseil métropolitain, en conseil d'arrondissement. Après, on n'oublie pas, mais c'est vrai qu'on ne veille pas forcément à son application, et donc, cette charte indique que l'élu exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Ce comité va poursuivre trois grands objectifs.

Le premier, c'est la formalisation des règles déontologiques et d'éthique puisqu'on n'a pas forcément tous les mêmes règles en tête et par exemple, l'idée, c'est de trouver des règles communes concernant le dépôt de certaines délibérations quand il y a risque de conflit d'intérêts ou d'avoir aussi des règles communes, un référentiel commun de bonnes pratiques en matière de cadeaux, de réception, d'invitation, etc. Ce comité va travailler à ça.

Deuxième objectif, c'est la diffusion d'une culture déontologique commune avec de la sensibilisation des élus et des formations pour les élus.

Et le troisième objectif, c'est la prévention et l'anticipation des risques éthiques et de non-conformité, donc un rôle de veille, d'anticipation et certaines recommandations qui pourront être faites aux élus en la matière.

Le comité, il est composé de douze membres, donc six conseillers municipaux ou conseillers d'arrondissement afin de représenter l'ensemble des groupes politiques qui siègent au conseil municipal. Deux magistrats, deux universitaires, un citoyen et un salarié, un professionnel qui travaille ou a travaillé dans l'administration publique. Il se réunira pendant toute la durée du mandat au minimum deux fois par an et nous suivrons donc ces travaux avec attention.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur BOSETTI, allez-y.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Les élus de Lyon en Commun avaient proposé dans leur programme la création de ce comité de déontologie pour favoriser une plus grande transparence de la vie publique et mettre en avant le devoir d'exemplarité des élus. Nous nous réjouissons ce soir que cette proposition ait été à la fois retenue dans le plan de mandat, mais qu'elle se soit concrétisée avec un gros travail réalisé par Chloé VIDAL ces derniers mois.

Le comité de déontologie est avant tout une instance de sensibilisation, de pédagogie, de conseils qui visent à prévenir les risques juridiques auxquels peuvent s'exposer les élus, parfois bien involontairement. Il existe bien sûr un cadre juridique, mais qui est souvent très général, et vous l'avez dit, beaucoup de situations du quotidien restent souvent sans réponse et méritent de dégager une doctrine collective. Ce processus d'amélioration continue se traduira par des recommandations du comité de déontologie dans un rapport qui sera présenté chaque année en conseil municipal. Ce que nous voulions bien rappeler ce soir, c'est que nous devons avoir à l'esprit que le comité de déontologie s'adresse à l'ensemble des élus, bien sûr aux 73 conseillers municipaux, mais aussi aux 221 élus d'arrondissement, et donc, vous pourrez toutes et tous saisir la cellule technique de ce comité sous le sceau de la confidentialité pour obtenir des éclairages sur des questions que vous pouvez vous poser. Et le conseil qui sera apporté ne sera bien sûr qu'une recommandation, car *in fine*, chaque élu engage sa propre responsabilité juridique et assume individuellement ses actes.

Donc, nous formulons ce soir le vœu que ce rapport recueille un avis favorable à l'unanimité. D'une part, parce qu'il est une réponse à l'aspiration citoyenne de faire de la politique autrement, mais aussi parce qu'il a été travaillé avec l'ensemble des groupes politiques qui le composeront, et en y intégrant un grand nombre d'amendements de l'opposition. Donc, au nom du groupe Lyon en Commun, nous voterons évidemment favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Et vos vœux sont exaucés, vos vœux d'unanimité sont exaucés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je laisse la parole à Monsieur ESCARAVAGE pour le rapport suivant concernant notamment l'utilisation de la Gonette. Allez-y, Monsieur ESCARAVAGE.

5- 2756 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville, Direction des Finances

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, j'ai donc pour mission ce soir de vous présenter notre monnaie locale complémentaire et citoyenne, la Gonette, et ce en moins d'une minute. Tâche ardue, s'il en est. Je vais donc commencer par le rapport du jour. Il vise très simplement à permettre aux élus qui le souhaitent de percevoir tout ou partie de

leur indemnité en Gonette et à autoriser certaines régies municipales à accepter la Gonette comme moyen de paiement. Les élus volontaires pourront percevoir une partie de leur indemnité en Gonette dès la fin 2021, et quatre régies pilotes de la municipalité accepteront les Gonettes début 2022. Il s'agira du Musée des Beaux-Arts, Musée d'art contemporain, Musées d'histoire de Lyon ainsi que les archives municipales. Ce rapport est une première étape dans l'implication de la Ville de Lyon dans le projet Gonette, et donc, pour vous rappeler l'intérêt de cette monnaie complémentaire, elle est principalement de relocaliser l'économie et d'éviter sa financiarisation à outrance, parce que la Gonette, comme son nom l'indique, n'est valable que dans la région Lyonnaise. Elle ne peut en sortir et elle ne peut pas être mise en banque. Chaque Gonette émise irriguera l'économie locale et ne finira jamais sur les marchés financiers. La Gonette est gérée démocratiquement par les acteurs du territoire selon le principe : coopération d'un adhérent égal une voix, quel que soit le montant de Gonettes qu'il détient. La Gonette n'est donc pas une fin en soi, mais bien un outil au service du territoire. La Gonette finance une économie réelle, éthique et locale. En effet, pour chaque Gonette émise, ce sont 2 euros qui sortent du système financier. 1 euro qui est transformé en Gonette et qui circulera dans l'économie locale, et 1 euro qui est déposé dans le fonds de garantie placé à la Nef et au Crédit Coopératif, et qui permet de financer des projets d'ESS locaux. Aujourd'hui, il y a environ 300 000 Gonettes en circulation sur le territoire et plus de 300 endroits qui l'acceptent à Lyon et dans les environs. Il y a bien sûr de nombreux commerces alimentaires, des bars, des restaurants, des épiceries, des librairies, mais il y a également, des ostéopathes, des réparateurs de véhicules à deux ou quatre roues, des informaticiens et même des fournisseurs d'électricité renouvelable. C'est pourquoi non seulement je vous propose de voter pour cette délibération, mais surtout, je vous exhorte, chers collègues, à adhérer à la Gonette qui est un outil efficace pour développer la transition écologique de notre territoire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame PEILLON.

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Oui, c'est vrai, c'est intéressant de voir l'évolution de la Gonette, c'est vrai que Lyon a un peu de retard par rapport à sa voisine Chambéry en matière de monnaie locale qui était pionnière. J'avais quelques questions, ce n'était pas forcément des remarques. Je sais que la Métropole a voté une délibération similaire il y a quelques mois pour les indemnités des élus, je voulais savoir si on avait déjà un petit retour sur le nombre d'élus qui s'étaient portés volontaires pour être indemnisés totalement ou partiellement en Gonettes ?

Pour les musées, c'était plus une question pratique, mais j'imagine qu'ils vont devoir avoir une double comptabilité ? Je ne sais pas si ça, ç'a été vu avec les équipes des musées, j'imagine que oui, mais j'imagine que ça complexifie un peu la tâche de la billetterie et ensuite sur des questions de budget.

Et puis la dernière, c'est sur la Gonette en elle-même qui aujourd'hui est uniquement matérielle. Je ne sais pas si les choses ont avancé, mais je me souviens de pistes qui avaient été évoquées pour travailler sur la dématérialisation qui permettrait effectivement de passer un palier, parce que là, ça prendrait une autre dimension. Est-ce que là aussi on les accompagne, est-ce que le dossier a avancé ?

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE ?

M. ESCARAVAGE : Alors, je vais prendre votre question dans le sens inverse, ça sera aussi simple. La Gonette numérique existe maintenant depuis... Alors, je ne saurais pas vous dire exactement depuis combien de temps, mais elle existe et elle fonctionne. Certes, c'est un système qui est encore assez complexe techniquement et donc, elle n'est pas encore acceptée dans tous les points qui acceptent la Gonette papier, mais c'est un projet qui avance petit à petit. Et en effet, je suis bien d'accord que, sans développement, on a un outil simple tel qu'un outil numérique, ça sera compliqué de développer fortement cette monnaie locale.

En ce qui concerne les régies des musées, c'est notamment pour cela que ce sont des régies municipales qui ont été choisies comme régies pilotes, parce que ce sont des régies habituées à gérer différents types d'encaissement, que ça soit du cash, de la carte bleue, des chèques, mais aussi des chèques vacances, enfin, ils sont habitués à gérer beaucoup de titres monétaires différents, on va dire, donc ce sont des équipes qui devraient s'habituer à la Gonette assez facilement. Pour la pratiquer au quotidien, c'est assez simple d'utiliser la Gonette en tant que commerçant.

Et enfin, sur le troisième point, je n'ai pas encore de retour de la Métropole, donc je ne saurais pas vous dire quel nombre d'élus de la Métro est passé à la Gonette. Sur la Ville de Lyon, l'objectif est d'avoir une trentaine d'élus dans un premier temps puisqu'il faut savoir que le passage à la Gonette présente aussi au niveau des trésoreries municipales des grosses questions techniques qui sont compliquées. Et donc, on va avancer pas à pas pour que les logiciels qui servent à payer nos indemnités puissent intégrer la Gonette et ça n'a pas l'air très simple. Là, j'avoue mon incompetence totale.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Oui, merci. Je voulais juste vous faire une explication de vote. Je voterai contre. Je voulais juste vous dire que les éléments ont été apportés en commission par le groupe auquel j'appartiens, néanmoins, à titre personnel, ce vote que je vais faire est aussi lié au fait que je pense qu'il n'y a pas d'urgence dans ce type de déploiement, et c'est dommage d'y consacrer une énergie aussi développée quand on pense qu'il y a beaucoup d'autres sujets qui mériteraient une attention particulière. Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Très bien, c'est votre appréciation. Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE : Oui, lors de la présentation d'un dossier précédent en conseil municipal, nous avons déjà voté contre, donc je vais réitérer ce vote, bien entendu. Et ma curiosité naturelle me demande à savoir quels sont les élus de l'exécutif local, de l'exécutif municipal, qui malgré les difficultés des logiciels, ont une curieuse envie de passer à la Gonette ?

Mme LA MAIRE : Peut-être que l'on pourrait suggérer au conseil de la déontologie de recommander qu'il y ait une transparence sur les élus qui ont accepté qu'une partie de leur indemnité se fasse en Gonette. En tout cas, que ça soit pour les élus de la Métropole ou les élus de la Ville de Lyon, je pense qu'il y aura un bilan qui en sera tiré. En termes de nombre, c'est sûr, en termes de noms d'élus, peut-être qu'il faudra leur demander leur accord tout de même, mais on vous fera les retours qu'on pourra faire. Moi, je vais le faire notamment à la Métropole et à la Ville de Lyon. Je n'ai pas encore reçu les papiers, mais voilà. Et vous ? Très bien. Je soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : M. Jean-Yves SÉCHERESSE, Mme Émilie DESRIEUX, Mme Cécile BREUIL

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant, le 2340 qui concerne le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER.

6- 2340 - Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), Direction de la Commande Publique

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ce schéma fait suite à un premier schéma, le SPAR, qui avait été voté par la Ville de Lyon en 2016. C'est un schéma qui avait atteint ses objectifs, mais on a noté qu'il

manquait un certain nombre d'indicateurs de suivi sur des axes comme l'égalité femmes/hommes, sur le handicap ou sur la performance environnementale de l'achat. Et donc, du coup, la Ville de Lyon, avec cette nouvelle majorité, souhaite aller encore plus loin en termes d'achat public durable et notamment, elle veut aller plus loin que la définition nationale, et donc, plusieurs ateliers ont été organisés avec des élus, des agents et des partenaires pour réfléchir à cette notion d'achats publics responsables.

Pour la Ville de Lyon, l'achat public, la commande publique, est un véritable levier au service de la transition écologique, sociale, et économique. Et donc, ce nouveau schéma décline des objectifs d'action et des indicateurs de réussite autour de quatre axes.

Le premier axe, c'est un achat public au service de la transition écologique.

Le second axe, c'est un achat public au service d'une ville plus inclusive.

Le troisième axe, c'est un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine des habitants et agents de la Ville de Lyon.

Et le quatrième axe, c'est un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir, est-ce qu'il y a des interventions sur le SPASER ? Oui, allez-y, Madame PEILLON.

Mme PEILLON : Oui, juste quelques remarques. Je n'étais pas en commission, mais j'ai eu des échos de mes collègues par rapport aux échanges qu'ils ont eus en commission. Notamment sur le fait qu'il y avait l'intention de la Ville de Lyon de rentrer en contact avec les entreprises avec lesquelles elle passe régulièrement des marchés publics pour les informer de l'évolution de ses exigences, ce qui est compréhensible, mais c'est vrai que c'est toujours le problème des marchés publics, c'est qu'on est très vite à la frontière de la légalité. Parce qu'on ne peut pas non plus accompagner les entreprises, tenir le stylo pour elle, donc c'est plutôt un point de vigilance : trouver le juste équilibre. Et puis, il y avait eu la question de la volonté d'accorder 50 % des marchés publics éligibles à l'économie sociale et solidaire. Et c'est vrai que là, c'est toujours le problème un peu des quotas, surtout quand on connaît le poids des entreprises de l'ESS dans le tissu économique local, environ 10 %, ça dépend la façon dont on compte. Mais il y a peut-être des secteurs dans lesquels elle n'est pas forcément assez mature et l'on risque soit d'avoir une distorsion de la concurrence, soit des marchés infructueux, donc l'idée, ça serait plus un point de vigilance. Les intentions sont louables, mais parfois, le mieux est l'ennemi du bien. Même si effectivement, la commande publique peut être un puissant levier politique et je pense que c'est très intéressant de l'utiliser pour atteindre des objectifs vertueux, on se retrouve très vite limité par des questions légales. Et là, je pense que l'on peut rapidement atteindre ce point de limite, donc c'était plus un point de vigilance qu'une remarque plus générale.

Mme LA MAIRE : Merci, c'est noté. On veillera effectivement à une communication équitable aux entreprises de ce nouveau SPASER. Et concernant les 50 % qui sont réservés aux entreprises de l'ESS, l'idée, c'est que si l'on n'a pas des réponses suffisantes, que ça soit ouvert effectivement à d'autres entreprises par la suite pour éviter les marchés infructueux que vous venez d'évoquer.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstention : M. Jean-Yves SÈCHERESSE

Mme LA MAIRE : On passe au rapport 2751 qui concerne les dotations aux arrondissements pour l'année 2022.

**7- 2751 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au Conseil municipal
du 30 septembre, Direction des Finances**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Pour rappel, dans les neuf arrondissements, nous avons trois dotations. Deux dotations de fonctionnement et une dotation d'investissement. En fonctionnement, nous avons la dotation d'animation locale qui permet par exemple d'organiser le forum des associations comme samedi dernier. La dotation de gestion locale qui permet notamment de régler les fluides dans nos équipements transférés, dans les crèches, dans les salles associatives. Et puis la dotation d'investissement qui a permis par exemple de renouveler le réfectoire de la crèche Debourg cet été.

Là, on en est à la première étape, on va dire budgétaire, pour l'année 2022. L'idée, c'est de voter le montant global qui va être affecté aux arrondissements en 2022. Ce montant, il a été revu à l'aune du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2021, et ce qui nous donne pour le 7^e arrondissement les chiffres suivants :

- Dotation d'investissement : 164 660 euros ;
- Dotation de gestion : 623 460 euros ;
- Dotation d'animation locale : 66 249 euros.

Voilà, je n'en dirai pas forcément plus sur cette délibération dans la mesure où nous voterons le budget primitif 2022 d'ici la fin de l'année et l'on pourra s'étendre un petit peu plus sur : qu'est-ce qui est fait de cet argent dans le 7^e arrondissement.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Oui, Madame PEILLON.

Mme PEILLON : Je suis désolée.

Mme LA MAIRE : Non, il n'y a pas de soucis.

Mme PEILLON : Juste quelques mots, parce que le montant des dotations aux arrondissements est sensiblement le même que celui qui a été décidé en 2020. Ce que je dis n'est pas nouveau, ça ne date pas de votre prise de fonction, mais notre ville est très en retard sur le sujet. Si l'on compare les montants des dotations aux arrondissements pour 2020 en tout cas, c'était 12 euros par habitant à Lyon, 18 euros à Marseille et 68 à Paris. Et vos prédécesseurs, Jean-Pierre FLACONNÈCHE et Myriam PICOT se sont battus bien souvent en vain, d'ailleurs, contre le maire de Lyon précédent pour renforcer le pouvoir des arrondissements. Pouvoir qui leur est attribué aujourd'hui, qui est bien en deçà de ce que permet la loi. Et qui dit pouvoir, dit moyens financiers, bien évidemment. Et le renforcement de l'échelon de l'arrondissement figurait dans le programme de votre liste et de l'actuel maire de Lyon, et moi, je regrette qu'il ne soit pas encore effectif. Il faut forcément du temps, mais ça aurait pu être à l'occasion de cette délibération, déjà, une première étape. Parce que plus de moyens pour les arrondissements, c'est plus de proximité, c'est une plus grande réactivité dans le service aux usagers et aux citoyens. Et ce montant global de tous les arrondissements confondus est de 6,3 millions de dotations, si on le met en parallèle avec le montant des 50 millions dédiés au budget participatif, il ne s'agit pas de remettre en question le budget participatif, j'y suis favorable, mais souligner à quel point il y a un déséquilibre démocratique qui est le conseil d'arrondissement et qui est aujourd'hui sous noté. Je ne dis pas qu'il faut baisser le budget participatif, mais bien augmenter les arrondissements, et que c'est une situation qui semble ne pas pouvoir durer à une époque où on parle de renforcer la proximité, renforcer la participation citoyenne, mais aussi renforcer les liens entre les élus et les concitoyens qui se détournent bien souvent de la politique. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur cette délibération en espérant que l'année prochaine, les montants soient différents et que je puisse voter pour.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Quelques mots de réponses, je ne vais pas vous contredire. Je ne me bats pas, je coopère, et donc, on a ces discussions-là avec les autres maires d'arrondissement en conférence budgétaire avec Madame HÉNOCQUE, etc., et c'est toujours la volonté de l'exécutif de, à terme, d'augmenter

les dotations pour les arrondissements. Après, on ne peut pas dire que rien n'a été fait en faveur des arrondissements. Vous avez cité les budgets participatifs, les 50 millions, ce n'est pas pour une année, c'est pour tout le mandat, donc on ne peut pas forcément tout à fait comparer le budget annuel des arrondissements et un budget pour 5 ans, 6 ans, pour les budgets participatifs. Ils vont justement être utilisés au service des habitants des arrondissements, donc ça vient déjà un peu renforcer le pouvoir des arrondissements. On a aussi les conférences des maires d'arrondissement qui sont dans la loi PML et qui n'existaient pas auparavant et qui se tiennent régulièrement depuis le début du mandat. On a des moyens humains supplémentaires qui ont été donnés aux mairies d'arrondissement. Je ne sais pas si ce sont vos collègues, mais en tout cas, l'opposition a beaucoup critiqué la création de postes de la mairie de Lyon. En l'occurrence les arrondissements en ont bénéficié. Pour notre part, déjà, on a une personne de plus au cabinet, c'est-à-dire que l'on est arrivé au maximum de ce que nous permet la loi. Il y en avait deux auparavant, il y en a trois désormais à la mairie du 7^e arrondissement. Évidemment, le cabinet est au service des habitants du 7^e. Et puis, on va voir arriver aussi un poste de coordinateur technique dans le 7^e arrondissement. Ça existait dans certains arrondissements, le 1^{er}, le 2^e et le 4^e. Et puis, là, finalement, l'exécutif, et notamment Laurent BOSETTI, a décidé que tous les arrondissements pourraient avoir un coordinateur technique. Donc, certes, les dotations ne sont pas encore augmentées, ce sont des discussions que nous avons encore en cours, mais moi, j'estime que des efforts ont été faits envers les arrondissements en termes de moyens humains et en termes d'écoute et de gouvernance avec les conférences des maires d'arrondissement. Mais j'ai bien noté votre abstention et je l'entends tout à fait.

Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention : Mme Sarah PEILLON, M. Jean-Yves SÉCHERESSE

Contre : Mme Émilie DESRIEUX, Mme Cécile BREUIL

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, après, promis, je laisse la parole, c'est la question que le 7^e arrondissement va poser au maire de Lyon. En tout cas au conseil municipal de Lyon lors du 30 septembre prochain.

8- Question au Maire de Lyon

Rapporteure : Fanny DUBOT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous la lire. Vous l'avez eue à l'écrit, mais je vais vous la lire puisqu'elle est assez courte.

« Monsieur le Maire, Grégory DOUCET, Madame l'Adjointe Julie NUBLAT-FAURE, Égalité, solidarité, engagement, coopération, ces valeurs guident notre municipalité dans son action depuis l'été 2020. Deux étés sont à notre compte, deux étés passés dans un contexte sanitaire difficile, accentuant les crises économiques, environnementales et sociales, creusant les inégalités et rendant d'autant plus urgente la mise en œuvre d'actions améliorant sensiblement la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Cet été, nombreux sont celles et ceux qui ne sont pas partis en vacances. Ils sont 40 % en France chaque année à ne pas pouvoir quitter leur lieu de résidence et changer de paysage. C'est à eux que nous devons nous adresser en priorité. Ce sont eux qui, chaque été, subissent les effets directement du réchauffement climatique, et notamment les canicules étouffantes.

Des actions ont déjà été menées, je pense notamment à la programmation travaillée par les acteurs du territoire pour les habitantes et habitants de la Cité Jardin que j'avais évoquée lors de ma précédente question.

Dans cette même logique, les élus du 7^e arrondissement soutiennent avec force une piscine de Gerland accessible à toutes et tous. Des incidents techniques ont mis en périls le bâti et le fonctionnement même de la piscine le 31 juillet et ont conduit à sa fermeture immédiate. Grâce au travail des services que je remercie ici, la mise en place de brumisateurs dans le Parc de Gerland a pu apporter un supplément de fraîcheur et un espace de jeux jusqu'à la fin de l'été. Ces brumisateurs ont profité aux enfants, aux joggers, aux cyclistes et à tous les badauds du Parc de Gerland. Ce type d'installation répond aux deux enjeux : celui d'animer la ville l'été et celui d'offrir des points de fraîcheur dans le cadre de nos politiques d'adaptation au changement climatique.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, les piscines, comme les brumisateurs ou les jeux d'eau sont des vecteurs de lien social et d'émancipation. Quels engagements la Ville peut-elle prendre afin de permettre à tous les habitants du 7^e arrondissement et plus largement de la Ville de Lyon d'avoir accès à des lieux de jeux et de fraîcheur les prochains étés ? »

Voici la question que je vous propose de poser lors du conseil municipal du 30 septembre prochain. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je la soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, merci à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va pouvoir passer aux délibérations qui concernent le sport et je cède donc la parole à Monsieur FEKRANE pour le rapport 2575. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

9- 2575 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon, Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir, Madame la Maire. Chers collègues, je tenais tout d'abord en introduction, je voulais vous remercier. Remercier la mairie du 7^e, les agents de service, l'adjointe aux sports de la Ville de Lyon, Julie NUBLAT, pour avoir facilité, donné l'accès aux associations sportives pour pouvoir cet été, pouvoir faire des stages de sport en plein air. L'exemple concret : le club de FC Gerland vous remercie, parce que depuis début août, il a réussi à s'entraîner et il a participé tous les 4 jours... tous les 4 jours, il a fait des compétitions en Coupe du Rhône et Coupe de France, et le jour du forum des associations, il a été en final. Malheureusement, il a perdu, c'était un poussin de D2 contre une équipe de FC Vénissieux qui a mérité de gagner haut la main. Ceci étant, je remercie encore au nom du club de FC Gerland. Et je vous remercie aussi d'être présente à la demi-finale, d'avoir donné une impulsion, parce qu'ils étaient fatigués, et le fait que vous soyez là avec Julie NUBLAT pour donner le coup d'envoi, je vous promets que ça les a motivés. Ils se sont dit : au moins, on n'est pas venus pour rien. Et en sachant que la plupart du club de FC Gerland est issu de la Cité Jardin, les quartiers de pavillons, tout ça, donc même les supporters vous remercient. La délibération 2575, il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque office des sports, excepté le 1^{er} et le 2^e arrondissement. En sachant que le bureau d'OFFISA du 7^e arrondissement a été renouvelé cette année. On a fait deux conseils d'administration, je remercie même Monsieur GEOURJON qui a participé à la dernière réunion, parce qu'il a été très vertueux. Et là, actuellement, on a un nouveau bureau à mixité, parité égale hommes/femmes, la jeunesse et les personnes... Voilà, je vous demande de voter pour la subvention. Et je remercie aussi l'OFFISA qui a tenu toute la journée le forum d'associations, la buvette, le conseil d'administration et le bureau, sans eux, on n'aurait pas pu sous cette chaleur tenir. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, et bravo effectivement à l'équipe du FC Gerland qui est allée en demi-finale. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Non, je le soumets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez la parole pour la suite, le 2766.

10-2766 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la SaintéLyon les 27 et 28 novembre 2021, Approbation d'une convention, Direction des Évènements et Animation

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Le 2766, il s'agit d'une attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour la SaintéLyon. Éventuellement, c'est la 6^e édition. L'année dernière, on a voté à l'identique en sachant que la jauge, en effet, lors de la dernière édition 2019, environ 17 000 concurrents ont répondu présent à cette édition, et pour cette 67^e édition, huit formules seront proposées : 13 km, 23, 46, 78 et 156 km en aller/retour Lyon/Saint-Étienne. L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier. Le salon de trail running sera par ailleurs installé le 26 et 27 novembre à la Halle Tony Garnier et comprendra une superficie de 3 000 m² pour 100 exposants.
Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez la parole pour la suite, le 2763.

11-2763 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la Nordic Walkin Lyon les 16 et 17 octobre 2021, Direction des Évènements et Animation

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, le 2763, il s'agit de l'attribution de subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive et nordique. Il s'agit de la marche nordique. Lors de la dernière édition en 2019, la manifestation a attiré 2 300 participants sur les quatre parcours proposés, et plus de 3 000 visiteurs. La manifestation a été annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire. Cette 6^e édition de NordicWalkin'Lyon permettra de faire découvrir la marche nordique et proposera des parcours à la découverte des plus beaux sites de la ville de Lyon sport en plein air. Il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifique. Extrêmement populaire dans les pays scandinaves, cette discipline est dérivée du ski de fond et se pratique en été comme hiver.
Je vous propose de valider.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au dernier rapport concernant le sport, notamment le centre nautique Tony Bertrand. Monsieur FEKRANE, vous avez la parole.

12- 2856 - Centre nautique Tony Bertrand, Aménagements complémentaires des réseaux de traitement d'eau, Opération 07029583, Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, Programme 20004, Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, le centre nautique de Tony Bertrand. En service depuis 1965, le centre nautique Tony Bertrand a bénéficié d'importants travaux de rénovation de 2012 à 2014. Ce site important du patrimoine sportif de la Ville de Lyon comprend désormais un bassin de natation de 50 mètres sur le côté sud et un grand bassin de baignade côté nord, ainsi que deux aires de jeux d'eau. Un bâtiment principal comportant deux niveaux : un premier niveau au rez-de-chaussée comportant l'accueil et l'administration. Un second niveau au niveau des bassins où se trouvent les vestiaires, les douches sanitaires, les locaux du personnel et des locaux techniques. Divers aménagements complémentaires des installations techniques de traitement d'eau sont devenus nécessaires à l'amélioration des conditions de l'exploitation du site. Le programme des travaux comprend :

- La modification de l'automatisme afin d'améliorer la partie opérationnelle du traitement de l'eau ;
- De sécuriser le suivi des électrovisseurs, appareil qui permet la transformation de l'eau salée en eau chlorée et de faciliter le pilotage des installations ;
- Le reconditionnement des filtres afin de poursuivre le respect de normes de filtration de l'eau ;
- L'aménagement d'aide à la manutention du sel et des pompes.

L'opération estimée à 650 000 euros TTC et financée par l'affectation d'une partie des autorisations de programme 2021, programme 2004.

Je vous demande de voter pour.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer aux délibérations qui ont un lien avec le logement avec Monsieur VOITURIER et notamment la première, la 2845, sur la politique d'attribution des logements sociaux, ô combien essentielle. Allez-y, Monsieur VOITURIER.

13- 2845 - Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux, Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. L'attribution des logements sociaux est très fortement encadrée par tout un tas de réglementations. L'état manifestant une volonté depuis une dizaine d'années que ces attributions soient plus justes. Alors, qu'est-ce que ça veut dire des attributions plus justes ? C'est tenir une ligne de crête entre deux objectifs contradictoires qui sont d'une part : assurer un logement pour les publics les plus pauvres, les plus fragiles, donc l'urgence sociale. Et puis, en même temps, faire en sorte qu'on n'ait pas que des pauvres dans le logement social, on vise une mixité sociale. Il y a tout un empilement de réglementations qui sont rappelées de manière relativement claire dans le rapport, qui est à

saluer. Quant à l'urgence sociale, il y a dix-sept cas de figure qui sont mentionnés, donc je vais vous les épargner, mais on peut évidemment identifier que les personnes qui sont sans logement ou les personnes qui sont victimes de violence intrafamiliale ou les personnes dont le logement a été vendu et qu'ils se retrouvent expulsés, relèvent de ces cas de figure.

Alors, la Ville de Lyon inscrit son action, évidemment, dans cette cathédrale juridique et vient en complément des décisions qui ont été prises à la fois par l'État et par la Métropole. Il y a cinq critères qui ont été retenus. Qui ont été retenus en concertation avec les mairies d'arrondissement, donc je salue la volonté de collaboration de Raphaël MICHAUD avec les arrondissements. Ces cinq critères, c'est :

- Le relogement des personnes dont le logement est en voie de destruction par les opérations de renouvellement urbain, Critère classique.
- Les logements insalubres. En lien, notamment, avec les compétences de l'écologie urbaine.
- La sous-occupation dans la perspective de libérer des grands logements dont nous avons besoin.
- Les victimes de violence intrafamiliale.
- Et enfin, les agents municipaux à faibles ressources qui peuvent être assez nombreux.

Alors, il faut souligner que les attributions de logement dans notre pays et dans notre ville contribuent à loger des personnes qui relèvent souvent de l'urgence sociale, mais que toutes les personnes qui sont en situation d'urgence sociale n'accèdent pas au parc social. C'est un peu le souci, puisque nous avons 30 000 demandeurs de logements sociaux dans la ville. 3 200 attributions en 2020, dont 135 au titre du contingent de la ville. Autant dire que c'est quand même insuffisant. Et j'attire l'attention sur cette espèce de paradoxe du lampadaire dans laquelle on est, à savoir... Vous savez, c'est l'histoire du type qui cherche ses clés sous le lampadaire la nuit, et là, on est un peu dans la situation où l'on a un État qui est très bon dans la réglementation en matière de production de normes autour du logement, et en particulier les attributions, mais en fait, il faut que l'on élargisse la vision, parce que l'enjeu, c'est bien de produire des logements et de faire en sorte que l'on puisse relocaliser les emplois dans les endroits où il en manque. Comme savaient faire les villes d'équilibre il y a quelques années, quelques décennies, on devrait savoir aujourd'hui relocaliser l'emploi dans les villes qui sont en désertification.

Je vous invite, évidemment, en attendant, à voter favorablement sur ces critères.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, vous gardez la parole pour le 2455.

14-2455 - Programmation 2021 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, Demande de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Nous allons parler des ressources humaines et du personnel en matière de politique de la ville avec d'une part le poste de directeur de la mission Quartiers anciens pour 60 000 euros. Bien mérité, parce que le travail réalisé par la mission Quartiers Anciens est très utile. Je souligne simplement le co-mandatement de cette équipe et de son directeur, c'est-à-dire que la commande est passée par la Ville, la Métropole et l'État. Ce qui permet de

coordonner des intentions politiques et des programmes d'action de manière plus aisée que d'habitude.

Deuxième type de poste, ce sont les assistantes sociales qui sont dans les commissariats pour orienter les victimes et les auteurs d'infraction pénale. Pour recevoir les victimes d'infraction pénale, pour les écouter et les soutenir. Quant aux auteurs, il me semble que c'est un dispositif assez intéressant, aux auteurs d'infraction pénale, puisque la sortie de la délinquance passe souvent par une dialectique entre, en gros, carotte et bâton, c'est-à-dire : donner des perspectives d'autre vie, et en même temps : continuer à être exigeant sur le respect de la loi. Il y a assez peu d'endroits d'instance où cette collaboration entre le soutien social et l'exigence est possible et donc, le travail de ces personnes qui font du travail social est très utile pour ça. Je vous invite donc à voter favorablement sur ces propositions.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Et je m'associe à vos félicitations sur le travail fourni par la mission Quartiers Anciens.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, vous gardez la parole pour le rapport suivant, le 2897.

15- 2897 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 5 266 euros

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Qui porte sur une subvention de 1 150 euros à l'Arche de Noé pour un chantier de loisirs destiné à six jeunes cet automne, visant la prévention de la délinquance. Les bénéficiaires sont trois filles et trois garçons de 14 à 18 ans qui sont déjà accompagnés dans leur scolarité par l'Arche et qui doivent élaborer ensemble un projet qui est en cours de définition, qui sera probablement de la peinture, et qui recevront une gratification collective.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous pour le 2783.

16- 2783 - Programmation financière complémentaire 2021 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 101 900 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'Initiatives Locales (FIL), Fonds Associatif Local (FAL) et Conseils Citoyens pour un montant total de 14 450 euros. Annulation des subventions allouées par délibération n° 2021/770 du 27 mai 2021 à l'association Crossroads Artists pour un montant de 4 000 euros et à l'association Théâtre du Grabuge pour un montant de 26 000 euros, Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Qui propose d'attribuer à l'association Les Dames de Gerland une subvention d'un peu plus de 5 000 euros. Les Dames de Gerland que tout le monde connaît conduisent des actions de sociabilité et de solidarité dans le quartier de la Cité Jardin et de l'Îlot de l'Effort en préparant par exemple des repas solidaires avec La Légumerie, en fabriquant des objets de décoration, etc.

Et le dernier projet, c'est un projet de jardin partagé à l'Îlot de l'Effort qui est soutenu avec ténacité par notre collègue Bénédicte PASIECZNIK.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Madame VACHER pour la présentation des deux prochains rapports. Vous avez la parole, Madame VACHER.

17-2867 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances, Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 9 200 euros, Autorisation de solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2021 pour ce dispositif, Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci, Madame la Maire. Chers collègues, alors, les deux délibérations que je vais vous présenter sont des restes d'enveloppe dont on avait déjà voté une première partie au courant de l'année. Pour la première délibération, je vous propose de voter ce jour la répartition du reste des 50 000 euros qui étaient présents dans le dispositif Ville Vie Vacances, reste qui s'élève à 9 200 euros et dont on avait voté la première partie en mai dernier.

Pour rappel, concernant le dispositif Ville Vie Vacances, il est financé par les services de l'État et particularité pour Lyon, il est coordonné et mis en œuvre par la Ville sur son territoire. Il permet et il est l'un des leviers d'action de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, et permet donc de soutenir financièrement des associations qui organisent des activités socioéducatives pendant le temps des vacances scolaires pour des jeunes qui sont âgés entre 11 et 16 ans. Ils sont généralement en situation de rupture scolaire ou bien encore en difficulté d'insertion sociale, et/ou susceptibles de commettre des actes d'incivilité. Concernant cette enveloppe restante de 9 200 euros, est concernée l'Association Laïque de Gerland La Mouche qui, elle, est soutenue à hauteur de 4 000 euros pour organiser un tournoi de basket à destination de 77 jeunes des quartiers de la Cité Jardin, de Mermoz et des États-Unis. Et je vous propose, bien évidemment de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Donc, on est bien sur le 2867, je n'avais pas dit le numéro. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole, Madame VACHER, pour votre deuxième rapport, le 2784. Allez-y.

18-2784 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, Approbation et autorisation de

signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires, Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération vient apporter les compléments de subventions de fonctionnement aux 39 structures d'éducation populaire qui œuvrent sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon pour le développement social et socioculturel des Lyonnaises et des Lyonnais.

Pour mémoire, on avait déjà délibéré en début d'année afin d'attribuer une première tranche de subvention à ces structures à partir d'un prévisionnel d'actions qui étaient à mettre en œuvre, et là, cette seconde tranche vise à apporter le solde de la subvention ajusté au regard des actions qui ont réellement été mises en œuvre. Je souhaite aussi rappeler que ce processus dans lequel nous nous inscrivons vis-à-vis du renouvellement du conventionnement avec ces structures est en cours de travail avec les services de la Ville de Lyon. Et qu'en début d'année 2021, a été lancé ce qu'on appelle AIA, un Appel à Initiative Associative, qui avait pour objectif d'encourager et de soutenir les associations d'éducation populaire qui, par leur approche globale et intégrée, et leur ancrage dans les quartiers lyonnais, permettent d'être des lieux ressources pour le développement et l'émancipation des personnes. Mais aussi, permettent d'offrir des services de proximité innovants et adaptés aux besoins et aux aspirations des habitants et habitantes, et sont également une ressource structurante pour le développement social éducatif et structurel du territoire. Nous aurons pour l'année prochaine le format qui vous sera présenté sous cette forme d'AIA où les associations et structures ont pu répondre avec un projet concret et bien implanté sur le territoire.

Et donc, là, je vous propose cette deuxième tranche de l'enveloppe qui s'élève à 378 484 euros au total et qui concerne pour le 7^e arrondissement nos quatre structures d'éducation populaire qui sont l'Arche de Noé, le Centre social et socioculturel de Gerland, la MJC Jean Macé, et enfin, la Maison de l'enfance du 7^e.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et donc, on va passer la parole à Madame WIBER pour présenter la délibération qui concerne l'attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités. Vous avez la parole, Madame WIBER.

19- 2829 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 49 434 euros, Exercice 2021, Mission égalité et hospitalité

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, cette subvention fait suite à une première tranche qui avait été votée pour un montant à hauteur de 328 200 euros en juillet dernier. Cette deuxième tranche de subvention qui s'élève à 49 434 euros est dédiée à soutenir la mise en œuvre d'actions d'associations portées en faveur de l'égalité des droits dans leur ensemble. Plus spécifiquement, les actions fléchées, donc ça concerne l'égalité femmes/hommes, des couples, des familles, des droits des citoyens et l'accessibilité ou la sensibilisation au handicap.

Je vous invite à voter favorablement à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc le rapport 2829 à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole, Madame WIBER, pour le 2830 concernant le dispositif d'accès au droit territorialisé.

20-2830 - Dispositif d'accès au droit territorialisé, Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, Mission égalité et hospitalité

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Alors, ce second rapport concerne la reconduction de la convention annuelle avec l'ordre des avocats du barreau de Lyon qui organise des consultations juridiques complètement gratuites à destination des Lyonnaises et des Lyonnais. La Ville de Lyon participe à hauteur de 22 500 euros au coût engendré pour le barreau qui s'élève pour sa totalité à 385 500 euros. À titre indicatif, les consultations juridiques ont bénéficié à 1 200 Lyonnaises et Lyonnais sur l'année 2019.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au 2685 concernant le lancement d'appels à projets internationaux 2022. Madame GRIES, vous avez la parole.

21-2685 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale, Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2, Lancement de l'appel à projets internationaux 2022, Cabinet du Maire, Service des Relations Internationales

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci. Cette délibération fait suite à la délibération 2112 que j'ai pu présenter lors du conseil d'arrondissement du 11 mai dernier et qui correspondait à la première phase de l'appel à projets internationaux dont les thématiques sont les suivantes :

- Internationalité ;
- Francophonie ;
- Éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;
- Solidarité internationale.

L'interdépendance de nos sociétés s'observe au quotidien et le dérèglement climatique, la crise sanitaire, la lutte contre les inégalités économiques et sociales, ou encore la question migratoire sont autant de défis qui nous rappellent chaque jour combien les enjeux mondiaux influencent le quotidien de chaque individu, de chaque société et de chaque territoire. Durant la première phase de ce projet, un soutien a été apporté à 26 structures, dont cinq nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 130 000 euros. Pour cette deuxième phase, 65 dossiers éligibles ont été reçus, dont 24 présentés par de nouveaux porteurs de projets. Après étude, la Ville de Lyon propose d'apporter un soutien à 31 structures dans le cadre de cette phase dont huit nouveaux porteurs de projets pour un montant de 140 000 euros.

Par cet appel à projets, la Ville de Lyon souhaite poursuivre et déployer son ouverture sur le monde et notamment en s'appuyant sur la communauté des acteurs existants dans notre ville. Le 7^e arrondissement y est particulièrement représenté avec un tiers des structures retenues, mettant d'autant plus en valeur notre tissu associatif riche et diversifié, engagé dans les stratégies, l'internationalisation de notre collectivité. C'est ainsi le cas de l'association La Sauce Singulière, La Biennale de Lyon, Concordia, ESN CosmoLyon et aussi l'Atelier des productions audiovisuelles pour les sciences humaines et sociales, Ensemble pour Techo, EcoSila, le service de coopération en développement, Agir Ensemble pour les droits humains, Lyon-Haïti Partenariats et l'Université Lumière. Certains projets ont d'ailleurs commencé, n'hésitez pas à venir faire un tour à la Biennale Hors Normes portée par la Sauce Singulière dont l'inauguration aura lieu le 17 septembre dans le 2^e arrondissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je sou mets donc le rapport 2685 à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On retourne à l'économie sociale et solidaire avec Monsieur ESCARAVAGE et le rapport 2832.

22-2832 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la Ville de Lyon, Attributions de subventions pour un montant total de 121 410 euros, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet, le rapport 2832 fait suite à un appel à projets lancé par la Ville de Lyon à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrant pour la transition écologique et sociale. Il attribue 121 410 euros à 19 projets portés par divers acteurs de l'ESS sur le territoire de la Ville. Sachant que la somme maximale par projet est de 15 000 euros. Parmi ces projets, nous pouvons citer l'association ENVIE Rhône qui est basée dans notre arrondissement, Rue de Cronstadt, et qui récupère, rénove et revend sous garantie de l'électroménager en formant des salariés en insertion. Et donc, grâce à une subvention de 3 500 euros de la Ville de Lyon, ENVIE Rhône proposera un nouveau service de livraison de ces produits en vélo-cargo. On peut aussi citer l'association Séjour Sportif Solidaire qui ouvrira un atelier de réparation de raquettes de tennis et de badminton pour notre ami l'adjoint au sport. Ainsi que la chaire de l'ESS de l'université de Lyon 2 qui bénéficiera d'une subvention de 5 000 euros pour promouvoir les interactions et les acteurs économiques et universitaires. Chaque projet est présenté dans le projet de délibération dont vous avez, j'en suis sûr, pris connaissance, et je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole pour les deux rapports suivants qui concernent finalement plutôt le 8^e arrondissement qui a été choisi pour être Territoire zéro chômeur, mais en l'occurrence, cela implique des structures du 7^e arrondissement, et donc, vous allez nous expliquer tout ça. Vous avez la parole.

23- 2803 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept, sise 107 rue de Marseille à Lyon 7^e, Désignation d'un représentant par le Conseil municipal, Direction du Développement Territorial

24- 2953 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 121 000 euros à l'association ALLIES, sise 24, rue Étienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement), pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8^e arrondissement), Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en effet, ces deux projets de délibération que je vais vous présenter en même temps, le 2803 et le 2953, ces deux projets de délibération ont un objectif commun : mettre en place le cadre permettant à la Ville de Lyon de candidater à l'extension de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée qui portera le nombre de ces territoires à 70 dans toute la France. Certes, le territoire candidat pour notre ville est le quartier de la Plaine-Santy et se situe dans le 8^e arrondissement, et notre assemblée n'est consultée que parce que nous hébergeons le siège de deux associations visées par ces rapports. Je pourrais donc me contenter de vous demander de voter favorablement et laisser nos collègues du 8^e délibérer sur le fond, mais comme le disait l'un de mes estimés collègues récemment : l'emploi est un sujet trop important pour ne pas en discuter. Qu'il me soit donc permis de prendre quelques instants pour vous présenter le concept des Territoires zéro chômeur de longue durée.

En fait, l'idée de départ est très simple et repose sur trois piliers : du boulot, il y en a ; des gens, il y en a ; et de l'argent, il y en a. C'est assez simple. Du boulot, parce que quand on regarde tous les besoins de la société, on voit qu'il y a une multitude de services et d'actions qui ne sont pas réalisés. Des gens, parce que nous subissons un chômage de masse depuis des décennies et que nous avons la conviction que nul n'est inemployable et que chacun a des compétences utiles aux autres. De l'argent, enfin, parce que l'on sait que la privation d'emploi coûte environ 40 milliards d'euros par an à la collectivité, soit environ 18 000 euros par personne privée d'emploi par an. Sachant qu'un SMIC annuel, c'est environ 20 000 euros en brut chargé. L'idée du territoire zéro chômeur de longue durée, c'est d'activer cette défense passive, on prend ces 18 000 euros, on crée un emploi dans le territoire. Pour cela, on crée avec les acteurs du territoire une entreprise à but d'emploi. La richesse de cette entreprise, ce sont ses salariés, des personnes privées d'emploi depuis longtemps qui vont eux-mêmes en fonction de leurs compétences, de leurs envies et des besoins de leur territoire construire ensemble leur entreprise et leur emploi collectivement et de façon coopérative. Et ce en développant des activités qui n'existent pas aujourd'hui dans leur territoire. En quelque sorte, l'entreprise à but d'emploi débloque du travail supplémentaire et rend accessibles des services qui ne l'étaient pas si on se contentait du marché classique. Au-delà de fournir du travail à ses salariés, une entreprise à but d'emploi participe donc également à la cohésion sociale de son territoire, à l'insertion des habitants et des habitantes, et au développement d'une société du vivre ensemble. Vous l'aurez compris, le Territoire zéro chômeur de longue durée est plus qu'un outil de plus dans la lutte contre la privation d'emploi, c'est également une expérimentation vivante coopérative qui part des besoins et des envies des habitantes et des habitants et qui est donc résolument optimiste et écologique. Il me paraît donc important que nous apportions tout notre soutien à nos collègues du 8^e en votant pour ces deux délibérations. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame GRIES, vous avez la parole.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. La situation de l'emploi dans notre pays inquiète particulièrement. Notre économie subit un choc sans précédent dans le cadre de cette crise sanitaire qui se poursuit, mais la situation, avant même le Covid, n'était pas reluisante. Le chômage et ses conséquences sociales tuent jusqu'à 20 000 personnes chaque année. C'est dans ce cadre que l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée a vu le jour, portée pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours Catholique, Emmaüs France, le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. Cette expérimentation conçue comme une bonne fin de parcours s'évolue à être un dispositif qui permet l'insertion à durée indéterminée, sans sélection, sur la base du volontariat et sans obligation horaire des personnes en situation de chômage depuis plus de 1 an et vivant sur le territoire fléché depuis plus de 6 mois.

Considérant que personne n'est inemployable, en respect du préambule de la constitution de 1946, chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. De base, le Territoire zéro chômeur de longue durée tend au changement de paradigme sur l'emploi et l'entreprise, montre que chaque personne a une valeur et est créatrice de richesse.

Le groupe Lyon en commun adhère pleinement à cette vision et à ce dispositif. Pour sa mise en place dont la dernière loi a été débattue à l'Assemblée nationale en septembre 2020, le dispositif est garanti par un fonds national abondé par l'État, les collectivités territoriales et les organismes publics et privés. Les entreprises à but d'emploi sélectionnées perçoivent des fonds qui contribuent une partie à la rémunération des salariés embauchés, le complément étant assuré par le chiffre d'affaires qu'elles réalisent. L'EBE émergent à Villeurbanne expérimente le Territoire zéro chômeur depuis 2017.

Cependant, élus de Lyon en Commun et de Métropole en Commun, nous nous interrogeons sur les activités proposées par les EBE, car ce sont normalement les personnes en situation de chômage elles-mêmes qui créent leur activité utile pour le territoire visé, comme l'a rappelé Monsieur ESCARAVAGE. Nous constatons également une difficulté dans les financements ainsi qu'une absence d'encadrement et de formation compte tenu du public accueilli réellement au sein des EBE. La moitié des bénéficiaires ont moins de 42 ans. En effet, les EBE n'inscrivent pas les personnes accompagnées dans un réel processus d'autonomisation et d'insertion professionnelle, ce n'est pas l'objectif du dispositif. Sans remettre en cause le choix de l'exécutif, à savoir l'adhésion à l'association CentSept et l'association ALLIES, cette dernière est par ailleurs déjà partenaire dans le cadre du projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle dans le 3^e arrondissement. Nous regrettons que les associations d'économie sociale et solidaire qui avaient contribué à travailler en 2016 sur les problématiques citées précédemment ne soient pas plus mises à contribution. Ce rapprochement était d'ailleurs souhaité par le comité scientifique d'évaluation dans son rapport de 2019. Nous espérons que la Métropole de Lyon suivra de près ces nouveaux Territoires zéro chômeur de longue durée et s'assurera que les personnes ne deviennent pas des salariés d'intérim à bas coût. Ce qui constituerait un genre de détournement de cotisation sociale pour une efficacité qui n'atteint même pas ce que fournit déjà Pôle Emploi.

Le sens du travail et l'approche actuelle du chômage et son coût masquent le fait qu'il s'agit d'un problème de société, et donc d'une question politique. Le chômage n'est pas une fatalité, mais la conséquence directe de trajectoires de politiques libérales en place depuis plus de 30 ans. La réalité avant la crise sanitaire, c'est qu'il y avait un emploi non pourvu pour plus de 44 demandeurs d'emploi. Le problème, c'est donc la pénurie d'emploi. La solution se trouve ailleurs. Si l'objectif est de faire baisser le chômage, ce n'est pas seulement via le Territoire zéro chômeur de longue durée qu'il faut s'appuyer. Il paraît nécessaire de créer de l'emploi et notamment dans le secteur de l'éducation, du social, de la santé et de la planification écologique. La Ville de Lyon en est capable. Le pacte social de la Ville de Lyon porté par Laurent BOSETTI est un bon début avec la création de 150 postes dans la fonction publique pour 2021 et 2022. Et la pérennisation des contrats en s'assurant que le recours aux CDD et aux vacations soit strictement limité à des besoins non récurrents ou des situations spécifiques. Nous proposons ainsi à la Ville de Lyon, mais aussi à la Métropole d'aller plus loin

dans sa réflexion et de permettre l'embauche massive via des moyens alloués avec de la contrepartie, bien sûr, aux structures publiques et privées du territoire. Malgré nos réserves relevant des manquements dans la mise en place du dispositif, le groupe Lyon en Commun votera pour cette délibération. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. On va donc passer au vote. Pour le 2803, je note le déport de Madame LECLUSE. Le déport même physique de Madame LECLUSE. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. C'était pour l'association CentSept.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Mme Florence LECLUSE

Mme LA MAIRE : Et désormais, pour l'association ALLIES, le 2953. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ESCARAVAGE, toujours, mais sur un autre sujet puisqu'il concerne l'exonération pour les terrasses. Vous avez la parole, c'est le 3023.

25- 3023 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières, crise sanitaire Covid-19, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : C'est en effet le 3023, merci, Madame la Maire. Chers collègues, depuis le début de la crise sanitaire au printemps 2020, la Ville de Lyon accompagne ses commerçants et notamment le secteur des cafés, hôtels et restaurants durement impactés par les mesures d'urgence sanitaire. Cet accompagnement passe entre autres par des exonérations partielles ou totales des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public, dites « redevance terrasse ». Ces exonérations représentaient un montant de 3,7 millions d'euros en 2020 et de 1,95 millions d'euros en 2021.

En 2021, trois mesures d'exonération ont déjà été prises :

- Exemption de la redevance pour toute la période du 1^{er} janvier au 19 mai 2021, du fait des fermetures administratives des établissements ;
- 2 mois de redevance supplémentaires offerts aux établissements ;
- Ainsi que l'extension exceptionnelle accordée gratuitement sur les terrasses.

Je tiens ici à saluer le travail des services de la direction de l'économie du Commerce et de l'Artisanat qui ont instruit en temps record un grand nombre d'extensions reçu pour permettre aux exploitants d'aborder au mieux la réouverture de leur établissement au printemps dernier. Dans l'optique de continuer à soutenir le secteur des cafés, hôtels et restaurants, secteur très dynamique dans notre arrondissement, il vous est proposé ce soir d'accorder une prolongation de l'exploitation de ces terrasses jusqu'au 31 décembre 2021 à titre gratuit. Étant entendu que dans un souci d'économie d'énergie, ces terrasses ne pourront pas être chauffées, et que pour garantir la tranquillité du voisinage, elles devront fermer à 22 h 00 à compter du 1^{er} octobre pour les terrasses sur stationnement, et à compter du 1^{er} novembre pour les terrasses sur trottoirs. Ou l'inverse, je ne sais plus, mais vous le verrez assez vite. Et je vous propose, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstention : M. Jean-Yves SÉCHERESSE

Mme LA MAIRE : On va parler désormais éducation avec Madame LECLUSE et le 2813 sur le PEdT. Allez-y.

26- 2813 - Programmation PEdT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL/CLAS/ REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours-découvertes – Direction de l'Éducation

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir. Alors, cette présente délibération concerne le soutien financier aux activités scolaires et périscolaires de l'année scolaire 2021-2022 et des ajustements. Tout ça s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de la Ville de Lyon. Cette programmation 2021-2022 s'inscrit dans une période charnière puisqu'on va à partir de 2022 déployer le prochain projet éducatif de Lyon qui est actuellement en construction ou devrais-je dire en co-construction avec la communauté éducative.

Alors, pour les ajustements qui concernent la période 2021-2022, en fait, ça concerne l'année précédente puisque le contexte sanitaire et les mesures restrictives imposées par l'éducation nationale début 2021 n'ont pas permis la réalisation de nombreuses activités initialement prévues pour l'année scolaire 2020-2021. Notre personnel enseignant et le personnel de la Ville de Lyon sont fortement mobilisés pour s'adapter aux contraintes de non-brassage des élèves, mais malgré tout, de nombreux séjours, des classes libres et des classes découvertes ou des projets n'ont pas pu voir le jour.

Il est proposé de prolonger les subventions attribuées initialement sur cette période scolaire 2021-2022. Au-delà de ces ajustements, il est prévu de soutenir financièrement une très large variété de dispositifs partenariaux en soutien aux projets des écoles sur des activités éducatives, culturelles, sportives. On rappelle ici l'impérieuse nécessité pour nos enfants de renouer avec l'extérieur et la diversité des activités proposées sur la ville de Lyon et dans notre arrondissement. Les temps périscolaires sont également concernés par cette délibération et bénéficient d'un soutien financier régulier et renouvelé de la Ville de Lyon. Il est enfin prévu d'accompagner les enfants les plus en difficulté ou à besoin particulier. Plus d'une centaine d'actions seront financées. Parmi toutes ces actions, beaucoup concernent les écoles du 7^e arrondissement. Il serait long, voire très long, de toutes les citer. Notons de nombreuses actions liées à la nature de prévues à l'école, par exemple Aristide Briand, au Parc Blandan ou à l'école Cavenne. Ou encore, les prochains séjours au vert ou sur l'eau de l'élémentaire Marc Bloch ou Berthelot, sans oublier des projets liés au numérique à Gilbert Dru, par exemple. C'est un extrait non exhaustif dans une liste très fournie d'activités scolaires et périscolaires qui souligne le dynamisme de nos écoles, l'implication des directions d'école, du corps enseignant, de l'inspection de l'éducation nationale, sans oublier bien sûr le rôle central de la direction de l'éducation et de la coordinatrice éducative territoriale du 7 pour mettre tout ça en musique.

Indéniablement, cela a permis ce foisonnement d'idées, de projets, et bien sûr leur concrétisation. Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On vous écoute sur le 2814 et les Ambassadeurs du livre, Madame LECLUSE.

27- 2814 - Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros – Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Alors, cette délibération concerne le renouvellement du soutien à l'AFEV qui est une association loi 1901 avec qui la Ville de Lyon a un partenariat depuis 2016. L'AFEV intervient dans le cadre du projet éducatif de Lyon en particulier par le déploiement du dispositif Ambassadeur du livre. Ce dispositif permet à 75 jeunes en service civique de s'investir dans les bibliothèques des écoles et de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture auprès des enfants. La subvention accordée s'élève à 100 000 euros. C'est la première tranche pour 2021, on aura une prochaine délibération qui concernera l'exercice budgétaire 2022.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe donc au Coup de Pouce Langage. Madame LECLUSE, le 2811.

28- 2811 - Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs « Coup de pouce langage », Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Idem, c'est le prolongement d'actions qui ont déjà été soutenues. C'est le soutien de la Ville de Lyon à l'association Coup de Pouce. Cette association intervient dans beaucoup d'écoles de la Ville et plus particulièrement dans celles situées dans un territoire politique de la ville. Elle déploie des programmes visant à favoriser la réussite scolaire.

À la rentrée 2020 et puis 2021, des moyens supplémentaires sont déployés pour proposer des clubs du langage aux plus petits, donc dès la grande section de maternelle, pour favoriser le passage au CP. Et plus largement, on propose de doubler le nombre de clubs du langage dans la ville de Lyon. Comme les résultats sont positifs, il est proposé de prolonger les actions en ce début de rentrée scolaire, en tout cas jusqu'à l'automne.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Monsieur MONOT pour le rapport suivant qui concerne notre travail conjoint avec la Métropole en faveur des rues aux enfants. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

29- 2810 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles, Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la politique de Ville à hauteur d'enfant menée par la Ville de Lyon et plus particulièrement dans les projets d'apaisement et de sécurisation des abords des écoles lyonnaises. Ces fameuses rues des enfants permettent de mieux répondre aux besoins, à la sécurité et à la santé des enfants. Un meilleur partage de l'espace public, réduction du trafic motorisé, facilitation des déplacements à vélo, sécurisation des cheminements piétons, végétalisation, espace ludique, et même, projets artistiques. Ainsi, une quarantaine d'écoles lyonnaises ont fait l'objet d'aménagements ou sont en cours depuis le début du mandat allant de simples petits aménagements de sécurisation, de végétalisation jusqu'à la piétonnisation et le réaménagement complet de certaines rues. C'est d'ailleurs le cas dans le 7^e arrondissement avec deux belles réalisations de rues des enfants. Deux rues d'école totalement requalifiées en 2021 à travers des projets de proximité menés par la mairie d'arrondissement en concertation avec les habitants, les conseils de quartier, les écoles. La Rue Chevreul d'abord, aux abords de l'école Marc Bloch avec une large zone de rencontre végétalisée où la circulation des véhicules motorisés particuliers est désormais interdite. Et la Rue Saint-Michel piétonnisée depuis 1 an déjà, mais qui s'est transformée cet été après une large concertation menée avec les parents, les enseignants et même les enfants de l'école Gilbert Dru. Des maquettes réalisées par les enfants ont été présentées aux équipes de la conception de la Métropole de Lyon en juin 2021. Suivies par des travaux durant l'été 2021 pour une livraison à cette dernière rentrée, d'ailleurs, très bien accueillie par l'ensemble des usagers. À noter que pour ces deux écoles, ces deux projets, les arbres, les végétaux arriveront dès cet automne, période de plantation pour finaliser les aménagements.

Alors, cette délibération, l'objectif final est de permettre à la Ville de Lyon à travers un fonds de concours de contribuer à financer ces projets de proximité Rues des enfants. Les arrondissements lyonnais mènent ces projets à travers les opérations dites de proximité, financées et réalisées par les services de la Métropole qui est pleinement compétente sur la voirie. Mais la Ville de Lyon apporte ici son concours à la Métropole pour participer aux travaux de voirie en plus de ses compétences propres, bien sûr.

Pour l'année 2021, le budget sur lequel nous vous proposons de délibérer est de 183 000 euros. Par exemple, pour le projet Gilbert Dru que j'ai cité Rue Saint-Michel, ce projet a bénéficié de 25 000 euros d'amendement sur ce fond. Ces financements ont vocation à monter en puissance durant le mandat, d'ailleurs 4 millions d'euros ont été budgétisés à la PPI à l'occasion d'une délibération du conseil municipal en juillet dernier.

En conclusion, je vous remercie d'approuver cette délibération qui s'inscrit pleinement dans notre objectif prioritaire : porter Lyon et notre arrondissement vers une ville apaisée, une ville à hauteur d'enfant. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame PEILLON, allez-y.

Mme PEILLON : Oui, plutôt des questions, notamment sur Saint-Michel. J'imagine que j'ai la réponse, mais je voulais quand même poser la question : savoir pourquoi une seule portion de Saint-Michel a été piétonnisée ? Qui n'est pas en plus forcément complètement devant la sortie des enfants, mais finalement, il y a la moitié des enfants qui repartent dans l'autre sens. J'imagine que c'est à cause des sens de circulation, notamment le sens de circulation de Cluzan et que ça revenait à réfléchir et à bouleverser tout le modèle de circulation du quartier, mais c'est vrai que c'est un peu bizarre, du coup, parce qu'il y a une partie de la façade de l'école qui est piétonnisée et finalement, la piétonnisation s'arrête juste au niveau d'une sortie d'enfants. Même s'il y a effectivement la petite placette qui permet quand même d'avoir un espace piéton, enfin qui existait déjà précédemment. Voilà, c'était un peu la source de cette

question pour ce cas précis, sinon, effectivement, le travail qui est fait notamment devant Chevreul est assez appréciable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PEILLON. Monsieur MONOT.

M. MONOT : Oui, merci. C'est vrai que l'été dernier, quand on s'est penchés sur cette école, ce tronçon nous a paru assez évident, assez facile à piétonniser du fait de l'absence d'entrée charretière, par exemple. Finalement, c'est assez rare de trouver un endroit sans entrées et sorties de véhicules. Les sens de circulation ont aussi été regardés et il nous paraissait possible de réaménager cet espace-là, ça coupe le trafic de transit sur la Rue Chevreul sans remettre en cause les grands axes de circulation, et donc, c'est ce périmètre qui a été gardé.

Mme PEILLON : Saint-Michel ?

M. MONOT : Saint-Michel, excusez-moi. Mais on a aussi le même cas sur la Rue Chevreul où le tronçon entre la Rue Saint-Lazare et la Rue Voituret est apparu comme possiblement piétonnalisable, réaménageable dans ce même cas.

Mme PEILLON : C'est juste un peu dommage que finalement, pas pour Chevreul, mais pour Saint-Michel, le tronçon retenu ne soit pas au niveau de la sortie des classes. C'était un peu le sens de ma remarque.

M. MONOT : Oui, oui, elle est quand même à la sortie des classes, parce que beaucoup d'enfants passent par là et peuvent passer par le square de Saint-Michel de l'autre côté pour rejoindre la grande rue de la Guillotière, donc ça fait sens quand même. Quand on observe la sortie d'école, on voit que ça fonctionne bien, que beaucoup d'enfants profitent de cet aménagement. Et puis, je rappelle que les aménagements de proximité sont quand même des projets à budget restreint, mesuré, qui ne permettent pas une requalification totale sur un grand linéaire de voirie, donc on est obligé de bien délimiter les périmètres.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Effectivement, on avait fait ce projet avec un reliquat de la PROX 2020 qui était assez conséquent, ce qui nous a permis quand même de réaménager tout ce tronçon-là. On ne pouvait pas aller forcément plus loin, puisque les voitures doivent tourner à gauche Rue Cluzan, c'est ce que vous avez dit. Et puis, je rajouterai aussi que cette zone, c'est aussi une zone d'attente pour les parents, de jeux en sortant de l'école, même si ce n'est pas forcément le chemin pour rentrer chez soi. C'est un peu une zone où on peut s'arrêter, profiter, il y a des rondins de bois, il y a des empreintes d'animaux, donc on verra effectivement à l'usage.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les prochains rapports concernent la petite enfance. Vous avez donc la parole, Madame GRIES pour le 2822.

30- 2822 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 790 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière, Direction de l'Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci beaucoup, Madame la Maire. Comme vous le savez, notre ville et notre arrondissement s'appuient principalement sur des structures associatives pour la gestion des

établissements d'accueil de jeunes enfants. Elles correspondent dans le 7^e à 68 % de l'accueil collectif. Lors du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2021, nous avons adopté l'attribution d'une première partie des subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de la petite enfance du 7^e arrondissement pour un montant de 1 012 640 euros. Le 09 mars 2021, nous avons adopté la deuxième tranche de la première subvention 2021 qui s'élevait pour le 7^e arrondissement à 980 660 euros.

Nous proposons d'adopter ici la seconde et dernière tranche de subvention de fonctionnement pour un montant total de 494 800 euros. Je vous rappelle qu'une partie de ces subventions correspondent au reversement obligatoire de la prestation de service Enfance Jeunesse de la CAF par la Ville de Lyon. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame GRIES, vous avez la parole pour le rapport suivant, le 2776. Allez-y.

31-2776 - Lyon 7^e, Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consenties au profit de la Ville de Lyon, EI 07 288, Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Depuis 2004, le 7^e arrondissement et la Ville de Lyon sont partenaires du ministère des Armées dans le cadre de conventions pour la réservation de places au personnel du ministère. Le ministère des Armées conventionne trois établissements d'accueil des jeunes enfants dans le 7^e arrondissement, dont un établissement privé. En ce qui nous concerne, dans le 7^e arrondissement, nous avons treize places réservées aux enfants du personnel de l'armée. Quatre places sur vingt-sept au sein de l'EAJE associative Gribouille. Les locaux appartiennent à Alliade Habitat. Neuf places sur vingt-sept au sein de l'EAJE municipale Nadaud. Les locaux de cet établissement sont situés au sein du quartier général Frère et appartiennent au ministère des Armées. La Ville de Lyon a signé en 2016 une convention d'usage permettant à cette dernière de jouir à titre gratuit des locaux afin d'installer l'établissement Nadaud. En contrepartie, elle doit supporter les impôts, notamment la taxe foncière ainsi que l'entretien des équipements de sécurité, et la mairie du 7^e paie les fluides. L'autorisation d'occupation d'une durée de 5 ans à partir du 1^{er} juillet 2016 s'est donc terminée le 30 juin 2021. L'occupation devant s'arrêter de plein droit au bout de 5 ans, l'autorisation d'occupation a été prolongée à titre précaire et révocable. Cependant, l'occupation devrait cesser de plein droit à l'expiration de cette nouvelle période.

Le 7^e arrondissement connaît une évolution démographique importante dans le sud comme dans le nord. Aujourd'hui, 16,87 % de la population du 7^e sont des enfants de moins de 3 ans. Notre taux de couverture actuelle concernant les places en crèche est de 22 % alors que le reste de la ville est à 27. Dans le 7^e, il y a huit établissements municipaux et seize associatifs pour 672 berceaux. Les chiffres prévisionnels de la CAF et de la PMI sont unanimes et annoncent +20 % d'enfants de moins de 3 ans sur l'arrondissement d'ici 2026. Ces chiffres s'expliquent notamment par la forte poussée démographique dans le sud de l'arrondissement où nous sommes passés de +37 à +121 de croissance entre 1982 et 2014 du fait de la transformation urbaine. Cette croissance n'est pas près de s'arrêter puisque le secteur en dessous des rails se transforme encore. Gerland nord et Gerland sud sont deux secteurs où il y a une intensité de logements neufs correspondant à 21 % de la construction neuve future à Lyon avec une croissance du profil familial. Il est prévu au total jusqu'en 2028 : 5 883 nouveaux

logements dans le sud de l'arrondissement. Le plan pluriannuel d'investissement que nous avons présenté en mars prévoit sur le 7^e la création de cinq établissements d'accueil de jeunes enfants, l'augmentation de l'annexe Saint-Lazare, ainsi que la création de trois relais d'assistantes maternelles et d'autant de lieux d'accueil enfants/parents.

Ces nouvelles structures ne seront cependant pas suffisantes à la vue de l'évolution démographique de l'arrondissement, et nous vous proposons de voter en faveur de la prolongation de cette occupation et donc d'un maintien des dix-huit berceaux en gestion municipale pour une année. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport culture présenté par Monsieur ORGOGOZO et notamment le 2457. Vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

32- 2457 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 45 200 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Donc, dans cette délibération, on traitera de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 45 200 euros. Ces associations ont pour rôle aussi bien la transmission aux jeunes générations du devoir de mémoire nécessaire pour tenter d'éviter de reproduire les erreurs du passé qu'un soutien moral et matériel auprès de ceux qui ont participé à la défense de la patrie. Dans cette délibération, il est donc proposé de voter une enveloppe de subventions globale de 45 200 euros, dont 9 500 sont fléchés pour des associations du 7^e arrondissement. Pour notre arrondissement donc, cela représente une augmentation de 3 000 euros par rapport à l'année dernière qui s'explique par une subvention de 3 500 euros allouée à partir de cette année à l'APAM qui est l'Association du patrimoine militaire de Lyon et sa région qui permet notamment l'entretien de la collection du Musée d'Histoire Militaire de Lyon et sa région, et l'organisation d'actions pédagogiques au profit de l'éducation nationale.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO, vous avez toujours la parole pour le 2706.

33- 2706 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 24 500 euros sur l'enveloppe « Casino », Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Cette fois-ci, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations pour un montant global de 24 500 euros. Pour rappel, la politique culturelle de la Ville de Lyon vise à soutenir la création culturelle, mais aussi l'émancipation et les échanges, qu'ils soient entre territoires, entre lieux, entre structures ou entre disciplines. Ces

objectifs nécessitent ainsi un rééquilibrage progressif des différentes subventions accordées. Rééquilibrage qui a déjà été amorcé l'année dernière et se poursuit cette année. En pratique, cela se traduit par quatre nouvelles structures parmi les cinq soutenues par cette délibération. Dans le 7^e arrondissement, cela concerne la Taverne Gutenberg qui s'inscrit totalement dans les objectifs cités de suppression des frontières entre l'artiste, l'œuvre et son public. Notamment par ses nombreux liens avec d'autres structures de l'arrondissement comme le conseil de quartier de Gerland, la résidence sénior Jean-Jaurès et bien d'autres. Une autre structure maintenant, c'est Waninga qui est une jeune compagnie de théâtre très engagée qui organise des ateliers de théâtre en lien avec le collectif réseau Éducation Sans frontières. Ces ateliers ont finalement débouché sur la création d'un premier spectacle qui s'intitule « C'est quoi le problème ? » traitant des flux migratoires, qui a démarré dans les MJC et qui a progressivement eu un succès de plus en plus important dans la région jusqu'à obtenir la bourse Déclics Jeunes de la Fondation de France. Sa structure n'avait pas demandé de subvention jusqu'à 2020 et il est proposé de lui accorder une subvention de 1 500 euros cette année.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et vous avez donc la parole pour le rapport suivant, le 2704, Monsieur ORGOGOZO.

34-2704 - Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 175 000 euros, Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Alors, plusieurs aides ont déjà été votées l'année dernière à différentes structures et l'objet de cette délibération est l'utilisation d'un autre levier, à savoir les subventions de fonctionnement. 85 000 euros supplémentaires sont alloués sur cette ligne budgétaire, ce qui permet de répondre à un nombre de demandes beaucoup plus important que l'année dernière puisque l'on est passé... Maintenant, on en est à cinquante-six, soit vingt-neuf de plus que l'année dernière.

Concernant le 7^e arrondissement, il est proposé une subvention de 1 000 euros pour le renouvellement d'un matériel vieillissant à l'association APASHES qui réalise des films sur les sciences humaines et sociales. Et une subvention de 2 000 euros allouée à l'EM7, donc l'École de Musique du 7^e qui sera utilisée pour étoffer le parc instrumental disponible. Elle nous a déjà fait part de leur volonté d'ouvrir des classes de musiques anciennes, notamment harpes et clavecins. Ça leur permettra d'acquérir de nouveaux instruments.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole pour le suivant, Monsieur ORGOGOZO.

35- 2705 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 euros, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Donc, dans cette délibération, on va parler du fonds d'urgence. Il y a un peu moins d'un an, nous votions l'allocation d'aide exceptionnelle de près de 3 millions d'euros sur un nouveau fonds, donc le fonds d'urgence, pour venir en aide aux structures mises en difficulté par les conséquences de la crise sanitaire. Depuis, plusieurs structures ont fait part de leur regret de ne pas avoir déposé de dossier l'année dernière. L'objet de cette délibération est donc de présenter la répartition du reliquat du fonds d'urgence qui avait un montant initial de 4 millions d'euros, mais il avait été dès le départ décidé de ne pas allouer tout la première année pour garder justement des fonds pour l'année qui s'annonçait déjà difficile. Encore une fois, le but du fonds n'est pas de venir en aide à des structures dont la situation économique était déjà fragile avant, ce qui explique que seules seize des dix-neuf structures ayant envoyé un dossier complet se voient attribuer une aide. Les services ont également été vigilants afin que le fonds ne puisse pas bénéficier deux fois à la même structure ou à la même personne.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Je vous assure que c'était beaucoup plus clair. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur ORGOGOZO pour le suivant, allez-y.

36- 2738 - Lancement des opérations n° 60047539 « Rénovation des bibliothèques du territoire », 09157003 « Rénovation de la médiathèque de Vaise, Marceline-Desbordes-Valmore » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Cette fois-ci, cette délibération traite de la rénovation des bibliothèques du territoire. Il s'agit d'allouer 500 000 euros sur la rénovation des bibliothèques et médiathèques. Sur ces 500 000, 400 000 sont fléchés vers la Médiathèque de Vaise, dont apparemment les parties n'ont pas été rénovées depuis plus de 20 ans. Les 100 000 euros restants sont dédiés à d'autres bibliothèques du territoire incluant notamment la Bibliothèque de la Guillotière avec une rénovation des espaces intérieurs et du mobilier afin de faciliter aussi bien la vie de l'équipe que l'organisation d'ateliers de médiation.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et, Monsieur ORGOGOZO, toujours vous sur la Fête des Lumières, on vous écoute.

37- 2768 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021, Approbation de conventions, Direction des Évènements et Animation

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Alors, c'est la dernière délibération, mais c'est vrai que je prends goût à ne pas avoir de masque, donc faites attention. La délibération 2768 traite de la Fête des Lumières qui se déroulera du 08 au 11 décembre 2021. Les objectifs cette année sont évidemment toujours de faire découvrir la richesse du travail sur la lumière, mais aussi de mettre l'accent sur la proximité des œuvres avec le public et de toujours rendre la programmation accessible à un jeune public. Une partie significative de la programmation est issue de ce qui était initialement prévu en 2020 et qui n'a malheureusement pas pu voir le jour. Cette programmation se concentrait alors sur les 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements étant donné toutes les contraintes sanitaires et sécuritaires à respecter. Cette année, il est proposé d'élargir un petit peu cette programmation, tant en termes de porteur de projets, d'espace et de durée. Ainsi, d'autres projets sont présents. Parmi ceux-ci, un projet qui vise à souligner la volonté d'apporter une dimension caritative à la Fête des Lumières en rapprochant notamment les citoyens des associations locales. Ce projet s'intitule Les Lumignons du Cœur et permettra par une scénographie lumineuse et la vente de lumignons de venir en aide à l'association GAELIS qui est un Groupement des Associations et élus Étudiants Indépendants et Solidaires très impliqué auprès des étudiants. Il s'agirait d'une subvention de 35 000 euros. Par ailleurs, en plus des quatre jours traditionnels de cette Fête des Lumières, d'autres modules sont voués à rester potentiellement tout le mois de décembre. Dans notre arrondissement, cela se traduira par l'élaboration d'un spectacle dans l'espace exposition du centre hospitalier Saint-Joseph-Saint-Luc, en partenariat avec la Galerie Tator. Il est proposé là d'allouer une subvention de 10 000 euros pour ce projet.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Monsieur MONOT, il y a votre micro qui clignote. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe donc la parole à Madame PASIECZNIK pour les trois prochains rapports qui concernent les cimetières, et je vous propose de nous faire un tir groupé.

38- 2826 - Lancement de l'opération 60022016 « Rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012, Direction des Cimetières

39- 2825 - Lancement de l'opération 60022020 « Réfection des allées et circulation dans les cimetières lyonnais 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012, Direction des Cimetières

40- 2693 - Opération n° 60022021 Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières, Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP 2021-1, programme 20012, Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Oui. Bonsoir à tous, je vais essayer de faire rapidement. On a trois délibérations qui nous sont proposées et qui concernent le lancement d'opérations et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021 en ce qui concerne les cimetières. Trois types d'opérations :

- Une opération rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais pour 2021-2026 pour un montant de 400 000 euros ;
- Une opération réfection des allées et circulations dans les cimetières lyonnais, toujours pour 2021-2026. Et là, c'est un montant de 1 million d'euros ;
- Et puis, une dernière opération qui concerne la réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières.

Ces trois opérations, nous sommes concernés au niveau du 7^e pour l'ancien cimetière de la Guillotière. Sachant que ce qui est intéressant aussi, ce n'est pas ces autorisations-là, mais ce qui va être envisagé, c'est une renaturation du cimetière dans les prochaines années. Effectivement, on a un cimetière qui est très minéral et puis par ailleurs, ça va s'intégrer dans le projet plus global de réalisation de la troisième tranche du Parc Blandan et d'apaisement de la Rue de l'Épargne.

Je vous propose de voter favorablement pour les trois rapports.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je propose de passer au vote des rapports. D'abord le 2826, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 2825, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et le 2693, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Madame PASIECZNIK, vous gardez la parole pour les deux rapports suivants, le 2904 et le 2905, je vous en prie.

41- 2904 - Lyon 7^e, Agrément donné par la Ville de Lyon aux SCI JDL Bâtiment 1 et SCI JDL Bâtiment 2 en vue de la cession au profit de la SCI LF Grand Lyon des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), détenus sur les volumes n° 2 « Bâtiment B1 » et n° 3 « Bâtiment B2 » à Lyon 7^e, Numéros EI 07030 et 07031, Direction Centrale de l'Immobilier

42- 2905 - Lyon 7^e, Approbation des affectations hypothécaires à contracter par les sociétés SAS 5^e Élément, SCI La Résidence, SAS Santy Gerland, SAS KG7, SAS SPSanty sur leurs droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), détenus au sein du volume 26 « centre de santé » à Lyon 7^e, Numéros EI 07030 et 07031, Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Là, il s'agit de deux délibérations qui s'inscrivent dans le cadre du bail emphytéotique administratif qui a été conclu le 14 septembre 2016 entre la Ville de Lyon et la SASP Lou Rugby et qui est relatif au stade de Gerland. Votre accord est sollicité sur deux délibérations.

Une première délibération qui concerne l'agrément qui sera donné par la Ville de Lyon aux SCI JDL Bâtiment 1 et SCI JDL Bâtiment 2 en vue de la cession au profit d'une autre SCI, la

SCI LF Grand Lyon, des droits réels immobiliers qui sont détenus sur les deux volumes, bâtiment 1 et bâtiment 2.

La deuxième délibération concerne l'approbation des affectations hypothécaires qui seront à contracter par les sociétés SAS 5^e Élément, SCI La Résidence, SAS Santy Gerland, SAS KG7 et SAS SPSanty sur leurs droits réels immobiliers qui sont détenus au sein du volume 26 « centre de santé ».

Je vous propose de délibérer favorablement sur ces deux rapports.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Avant de passer au vote, je signale le départ de Madame DE LAURENS dont j'ai le pouvoir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je laisse le temps de noter les abstentions. Merci. Qui est pour ? Merci beaucoup, c'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention : M. Boris MIACHON DEBARD, Mme Caroline RAMIREZ, Mme Florence LECLUSE, M. Clément ESCARAVAGE, Mme Aurélie GRIES, M. Barthélemy CHENAUX, M. Laurent BOSETTI, M. Yacine FEKRANE, Mme Eugénie WIBER

Mme LA MAIRE : On était sur le 2904, maintenant, il faut voter sur le 2905. Si c'est le même vote, on ne passera pas autant de temps. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est les mêmes, OK. Et donc, qui est pour, c'est les mêmes également. Merci beaucoup.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention : M. Boris MIACHON DEBARD, Mme Caroline RAMIREZ, Mme Florence LECLUSE, M. Clément ESCARAVAGE, Mme Aurélie GRIES, M. Barthélemy CHENAUX, M. Laurent BOSETTI, M. Yacine FEKRANE, Mme Eugénie WIBER

Mme LA MAIRE : On passe donc au dernier rapport de ce conseil qui est le rapport 2988.

43-2988 - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement : correction d'une erreur matérielle, Direction des Finances

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit d'une délibération modificative suite à une erreur matérielle. La délibération concernait la tarification des salles, et donc, en l'occurrence, pour la salle des fêtes du 5^e, la salle de Garenne et la Salle de la Ficelle, c'était une tarification hors taxe qui avait été mentionnée dans la première délibération, en l'occurrence, il fallait faire ça en TTC. c'est pourquoi nous modifions via ce rapport la délibération qui avait été prise en mars 2021. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur le sujet ? Madame GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Au-delà de la gestion comptable du patrimoine, cette délibération soulève la question de notre soutien à la vie associative lyonnaise particulièrement riche et diversifiée. Pendant des années, sous les anciennes mandatures, les mairies d'arrondissement de Lyon ont appliqué des politiques différenciées concernant l'accès aux salles de proximité pour les associations. Ainsi, jusqu'à ce jour, certains arrondissements appliquent la gratuité de toutes leurs salles pour l'ensemble des structures associatives à but non lucratif, comme c'est le cas dans le 1^{er} arrondissement, le 8^e ou le 9^e. D'autres ne font payer qu'une salle particulière, comme la salle des fêtes du 4^e ou du 5^e arrondissement, ou la salle Eugène Brouillard dans le 3^e. Seul notre arrondissement fait payer à l'ensemble des structures associatives l'ensemble des créneaux de nos salles de proximité. Nous héritons de cette situation ubuesque qui s'explique notamment par une application en dépit du bon sens de la loi Paris, Marseille, Lyon.

Vous le savez, le groupe Lyon en Commun est très attaché à l'application de cette loi datant de 1982 afin que les mairies d'arrondissement deviennent de véritables pilotes des politiques publiques sur leur territoire. Pour autant, au titre de la valorisation de l'action et de l'engagement des acteurs associatifs prônés par le plan de mandat, élus de Lyon en Commun souhaitons aller plus loin que le sujet de l'harmonisation et de la tarification qui est à l'ordre du jour des prochaines commissions mixtes paritaires dans l'ensemble des arrondissements. Nous estimons que la Ville de Lyon doit soutenir les temps forts des acteurs de la vie associative qui présentent un intérêt général et local en leur mettant à disposition gratuitement des salles gérées par la Ville et les équipements de proximité gérés par les mairies d'arrondissement comme cela peut se faire dans d'autres villes comme Toulouse ou Bordeaux en contrepartie d'une adhésion symbolique à l'année.

Nous proposons également que les recettes récoltées par la location de ces salles aux privés et aux entreprises reviennent à 100 % à l'arrondissement, là où aujourd'hui, elles reviennent à 30 %. Les 70 restants sont récupérés par la Ville de Lyon. Ces recettes pourront servir à l'entretien, l'amélioration ou la rénovation des salles en question. Quand nous voyons l'état de certaines salles, nous pouvons penser que ces dispositions ont également été oubliées par les mandats précédents.

Élus de Lyon en Commun, nous réapposons ici notre ambition au respect de l'application de la loi PML avec discernement et à la gestion par les mairies d'arrondissement des équipements de proximité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous avons donc épuisé l'ordre du jour donc je lève la séance. Je vous remercie pour votre présence et vous donne rendez-vous lors du prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 19 octobre à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.